

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 7 OCTOBRE 2025**

Introduction	2
I- Approbation du PV du 17 juin 2025	3
II- Election du délégué du Conseil général à la PRVC	3
III- Vote d'entrée en matière "Révision partielle du RCCZ"	4
IV- Etude du message "Statuts ASTEC"	8
V- Crédit supplémentaire 07-2025	11
VI- Interpellation "Stade de Tourbillon"	12
VII- Réponse au postulat "Pompe à chaleur"	16
VIII- Réponse au postulat "Revitalisation du commerce local"	18
IX- Réponse au postulat "Vote/élection électronique"	22
X- Information de la Municipalité	23
XI- Divers	27

Introduction

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Cher public, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à ce cinquième plénum de l'année. Cette séance a été convoquée le 15 septembre dernier en conformité avec notre règlement et peut donc valablement délibérer.

Je vous prie d'excuser les absences annoncées de Madame la Conseillère Stéphanie Perruchoud, Messieurs les Conseillers généraux Sacha Beytrison et Clément Gillioz et Monsieur le Chef de Service David Rémondeulaz.

Notre vice-président, Monsieur Jean Pierre Bodrito étant absent ce soir, votre Bureau a décidé, comme notre règlement lui permet, de désigner le conseiller Grégoire Vuissoz comme remplaçant pour le plénum de ce soir. C'est lui qui se chargera de préparer les votes et de gérer le PowerPoint de cette soirée à mes côtés. Merci à lui pour sa disponibilité.

Nous avons reçu depuis le dernier plénum deux démissions. Celles de Bastian Collet du PS et de Noémie Kuchler du PLR. Nous les remercions vivement tous les deux pour leur passage au sein de notre législatif et le travail réalisé lors de leurs nombreuses années passées parmi nous. De fait, nous accueillons ce soir deux nouveaux conseillers généraux. Il s'agit pour le PS, pour remplacer M. Bastian Collet, M. Rémy Mottier, que je prie de se lever afin que son Chef de groupe ou quelqu'un d'autre de son groupe puisse le présenter.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau conseiller général du groupe du Parti Socialiste. Rémy Mottier, comme premier vient ensuite de notre liste aux élections communales, prend naturellement la place de Bastian Collet, démissionnaire. Je tiens encore à remercier Bastian pour tout son travail au sein de notre Conseil. Il y a œuvré avec énergie et conviction et s'est résolu à démissionner en raison d'une surcharge de travail évidente. Je suis sûr qu'il trouvera une place dans cette salle d'ici quelques années. Rémy Mottier, qui le remplace, a 21 ans et a fait toutes ses classes à Sion où il a grandi. Il est actuellement en troisième année de Bachelor à la faculté de droit de Lausanne.

Fortement engagé pour un avenir social et durable de la Ville de Sion, il a déjà pris ses responsabilités du point de vue politique en devenant l'actuel président de la section socialiste de Sion. Le groupe du Parti Socialiste est fier de compter dans ses rangs, ici au Conseil général, ce jeune homme ouvert au dialogue, capable d'écouter et de trouver des compromis sans céder sur ses convictions. Merci de votre accueil.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Et pour le PLR, nous accueillons M. Patrick Dähler, que je prie aussi de se lever pour que l'un de ses collègues puisse le présenter.

Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR. Certains le savent déjà, Patrick Dähler était membre de notre conseil lors de la précédente législature. Il est né en 1988 à Genève. Après sa maturité, il a traversé la Sarine afin d'étudier à l'EPFZ. Une fois son diplôme d'ingénieur chimiste en poche, il a trouvé un emploi de chimiste de production dans une entreprise pharmaceutique située à Viège. Patrick vit à Sion depuis 2015, est marié et père de 3 enfants. Son engagement pour notre communauté ne s'arrête par ailleurs pas à la politique. En effet, Patrick est également membre actif du corps des pompiers. Alors, bon retour parmi nous, Patrick.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Chers nouveaux conseillers, au nom de l'ensemble du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et surtout beaucoup de plaisir et de satisfaction à œuvrer pour la population sédunoise au sein de notre législatif.

Les présentations étant faites, nous pouvons passer à l'ordre du jour dont je vous fais lecture et qui est projeté sur le grand écran.

1. Approbation du PV du 17 juin 2025
2. Election du délégué du Conseil général auprès de la PRVC
3. Vote d'entrée en matière du message « Révision du RCCZ »
4. Etude et vote du message « Statut ASTEC »
5. Crédit supplémentaire 7/2025
6. Interpellation « Stade de Tourbillon »
7. Réponse au postulat « Pompe à chaleur »
8. Réponse au postulat « Revitalisation du commerce local »
9. Réponse au postulat « Vote élection électronique »
10. Information de la Municipalité
11. Divers et questions

Comme vous le remarquez, une modification a été apportée au point 3 de l'ordre du jour. En effet, sur demande de la Municipalité, votre bureau a décidé, un peu à contre-cœur je vous l'accorde, de repousser l'étude du message RCCZ. Nous allons ce soir uniquement voter l'entrée en matière, l'étude de détails, les votes sur les amendements et le vote sur le message complet sont reportés à 2026. Aucune autre demande de modification n'ayant été soumise au Bureau, nous pouvons débiter avec le point 1 et l'approbation du procès-verbal du 17 juin 2025.

I- Approbation du PV du 17 juin 2025

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Je tiens avant tout à m'excuser pour sa mise à disposition tardive, nous avons rencontré quelques ennuis techniques qui, je l'espère, ne se reproduiront plus à l'avenir. J'ouvre la discussion sur le PV, merci de vous annoncer si vous avez des remarques ou corrections à soumettre.

Aucune correction n'étant demandée, nous pouvons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le PV du plénum du 17 juin 2025 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le PV est accepté par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

II- Election du délégué du Conseil général à la PRVC

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons directement au point 2 avec l'élection du délégué à la PRVC. Pour rappel, selon l'article 28, alinéas 5 et 7 de notre règlement, les élections se déroulent à bulletin secret, hormis s'il n'y a qu'une seule candidature. Lors du premier tour est élu le candidat ayant obtenu la majorité absolue. Sans majorité, un deuxième tour est organisé et le candidat obtenant la majorité relative, cette fois-ci, sera élu. S'il y a égalité, à ce moment-là, on va procéder à un tirage au sort. Je prie les groupes politiques d'annoncer et de présenter leur candidat à l'Assemblée.

Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR présente la candidature de Patrick Dähler. Patrick, c'est vraiment ta journée. Notre estimé collègue a déjà siégé lors de la précédente législature en tant que membre de la COGEST, de par son affinité avec les chiffres dus à sa formation. Il a les connaissances et la méthodologie requises, sans avoir les contraintes d'y siéger. En proposant Patrick, nous garantissons une disponibilité totale pour la tâche de délégué. Effectivement, briguer le poste de délégué de la PRVC et siéger à la COGEST relève de l'équilibrisme tant leurs membres sont appelés à y siéger. Comme lors de sa précédente présentation, vous avez pris connaissance que Patrick travaille au sein d'une entreprise de production pharmaceutique. Patrick y a un rôle important dans les règles de sécurité des processus de fabrication.

Il est aussi membre des pompiers de Sion, Il y a de très bonnes interactions avec tous les acteurs de la sécurité en général. En plus des chiffres, il connaît la réalité du terrain. Patrick est un homme pragmatique, sérieux, à l'esprit vif et au tempérament calme. Il a clairement les atouts nécessaires pour

répondre aux impératifs de ce poste. Vous l'aurez bien compris, nous proposons une personne dont le profil est parfaitement adapté. C'est pourquoi nous vous recommandons chaleureusement de voter sa candidature. Je vous remercie de votre attention.

Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre est heureux de pouvoir vous soumettre la candidature de Monsieur le Conseiller général Edouard Rey. Monsieur Rey jouit d'un Master en management des systèmes d'information ainsi que d'une solide expérience professionnelle en matière de gestion par ses fonctions au sein du Groupe Mutuel en tant que gestionnaire de contrat depuis plusieurs années. Il dispose déjà d'une grande expérience au sein de notre plénum, dans lequel il accomplit sa deuxième législature et est largement habitué au fonctionnement des exercices budgétaires, tout comme à la surveillance de nos institutions.

Etant d'ailleurs membre de la commission de gestion, sa candidature permettrait à notre plénum de maintenir ce lien direct entre notre commission de haute surveillance et la fonction de délégué à la PRVC. C'est un lien qui s'accompagnerait de bienfaits indéniables au travers d'un échange d'informations à la source. Monsieur Rey dispose également d'une expérience politique à l'échelle cantonale. En sa qualité de député suppléant au Grand Conseil lors de la précédente législature, il a à cette occasion, notamment, activement contribué aux réflexions stratégiques de notre canton en matière de sécurité publique et d'application des peines et des mesures. Monsieur Rey dispose aussi d'indéniables qualités d'entregent. Mettre cette intelligence humaine à contribution pour cette fonction, qui nécessite notamment une étroite collaboration avec nos propres autorités, mais également avec celles de la Ville de Sierre, ce serait indéniablement une plus-value pour notre ville.

Mais au-delà de toutes ces compétences professionnelles, politiques, Monsieur Rey est tout simplement quelqu'un sur qui l'on peut compter vraiment sur la durée. Par cette candidature, le groupe du Centre souhaite également proposer à notre nouvelle génération d'œuvrer directement au développement de nos forces de l'ordre. Monsieur Dähler, Cher Patrick, Monsieur Rey, Cher Édouard, notre démocratie ne peut fonctionner qu'au travers de l'engagement de ses propres citoyens. Vous vous rendez disponibles pour notre ville. Vous vous rendez disponibles en faveur de notre institution. Pour cela, je vous remercie chaleureusement et quel que soit le résultat du vote, je vous souhaite tout de bon pour la suite. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous avons deux candidats ce soir, Monsieur le conseiller Edouard Rey pour le Centre et Monsieur le conseiller Patrick Dähler pour le PLR. Nous allons procéder à un vote à bulletins secrets, comme l'exige notre règlement. Mesdames et Messieurs les chefs de groupe, veuillez venir récupérer auprès de notre Vice-président les bulletins de vote à distribuer à votre groupe, puis les récupérer en retour et vous rendre dans l'arrière-salle.

Chères et Chers collègues, voici le résultat de cette élection.

- › 55 bulletins rentrés,
- › 1 bulletin blanc,
- › 0 bulletin nul,
- › 55 bulletins valables,
- › **Majorité absolue : 28.**

Est élu en tant que délégué du Conseil général auprès de la PRVC avec 28 voix, Monsieur Edouard Rey.
--

A obtenu des voix, M. le conseiller Patrick Dähler : 26.

Toutes mes félicitations à Monsieur Rey pour cette élection et j'espère que vous mettrez tout en œuvre pour défendre au mieux nos concitoyens au sein de cette délégation.

III- Vote d'entrée en matière "Révision partielle du RCCZ"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous pouvons passer au point 3, avec le vote d'entrée en matière sur le message « Modification partielle du règlement communal de construction

et de zone », autrement appelé RCCZ, de façon un peu plus barbare. Ce message nous est parvenu le 19 décembre 2024. Son étude a été attribuée à la Commission Environnement et Urbanisme. Vu le nombre particulièrement élevé d'amendements, la Municipalité a demandé de repousser son traitement, comme déjà dit en introduction. Votre Bureau a accepté cette requête de la Municipalité et replacera l'étude et le vote final au printemps 2026. Ce soir, nous allons uniquement voter l'entrée en matière sur le message. Madame la Conseillère Sophie Bourban, veuillez rejoindre la tribune avec votre carte de vote pour nous présenter le rapport de la CEU jusqu'à l'entrée en matière.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La Commission d'environnement et d'urbanisme a été chargée de l'examen du message relatif à la modification partielle du règlement communal de construction et des zones de la commune de Sion. La Commission remercie le Service du développement territorial du Canton du Valais pour ses explications détaillées concernant les procédures de modification du RCCZ et du plan d'affectation des zones. Elle tient à exprimer sa gratitude en particulier à Monsieur Adrian Zumstein, Chef de service du développement territoriale auprès de l'Etat du Valais, et à Monsieur Luc Schaffter, urbaniste répondant pour la Commune. Elle remercie également le Service Urbanisme et Mobilité, ainsi que le Service Bâtiments et Construction et particulièrement Madame la Conseillère municipale Bérénice Georges, Monsieur le Conseiller municipal Christian Bitschnau, ainsi que les chefs de services Messieurs Roland Imhof et Vincent Kempf ainsi que Monsieur Lionel Tudisco, urbaniste, pour leurs explications et réponses aux nombreuses questions soulevées.

5 séances ont permis à la Commission d'analyser le projet, de questionner les représentants municipaux et d'évaluer les implications de cette modification partielle du RCCZ. Avant d'entrer dans l'analyse, la CEU a jugé nécessaire de rappeler le contexte légal et réglementaire du RCCZ et du PAZ. Le RCCZ actuel date de 1989. Depuis, la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire a été modifiée en 1991, puis en 2016 et une nouvelle loi a été votée par le Grand Conseil en février 2025 avec une entrée en vigueur prévue en janvier 2026. Ces évolutions ont engendré des incohérences entre le règlement communal et le droit supérieur, créant parfois des zones d'incertitudes juridiques. Cette modification partielle vise à mettre le RCCZ en conformité avec le droit cantonal et fédéral, adapter le texte pour le rendre plus clair et précis, abroger les dispositions redondantes avec la loi cantonale, intégrer les recommandations formulées par le Canton. Ce message ne touche pas au plan d'affectation des zones. La révision globale, incluant le PAZ, est en cours d'examen par le Canton. Elle fera l'objet d'une enquête publique et sera soumise au Conseil général avant le 31 décembre 2029, délai fixé par le Grand Conseil.

La Commission a pris connaissance des nombreux documents relatifs à la modification partielle du RCCZ et a effectué le travail dans le temps imparti, car ce dossier est urgent, étant donné les incohérences qui se trouvent dans le RCCZ de 1989 et les différentes lois cantonales qui ont été mises en application. Elle ne comprend pas que finalement, le vote sur les amendements et le message soient remis à plus tard. En effet, sur un dossier aussi grand et important, il était attendu qu'il y ait de nombreux amendements. Ce n'est pas la première fois que la CEU travaille sur un message qui est finalement retiré ou repoussé à plus tard. Si les messages ne sont pas prêts, nous demandons à la Municipalité de les travailler plus longuement ou de demander une consultation auprès de la Commission avant l'étude complète du message. Finalement, l'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des 10 membres présents.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, Madame la rapporteure pour le retour de votre commission. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Monsieur le Conseiller Lucien Zuber vous avez la parole.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Le groupe socialiste refuse d'entrer en matière sur la modification partielle du RCCZ. Non pas parce que nous remettons en cause la nécessité d'adapter ce règlement, mais parce que le texte, tel qu'il serait remanié, ne serait plus maîtrisable. Le nombre d'amendements déposés est tout simplement excessif. À force de vouloir tout retoucher, tout réécrire, nous risquons d'aboutir à un document incohérent, sans ligne directrice et qui finira très probablement retoqué par le Conseil d'Etat. Ce serait un échec pour tout le monde, ainsi qu'une perte de temps et d'argent pour la commune de Sion et ses habitants. Il faut savoir reconnaître le travail des services communaux qui préparent ces projets avec sérieux et compétence.

Ce ne sont pas des documents improvisés, mais le résultat de plusieurs rencontres citoyennes, d'une mise à l'enquête publique ainsi que d'un compromis qui a déjà été approuvé par le Conseil municipal. Je comprends l'agacement de certains collègues face à la réputation de « chambre d'enregistrement »

de notre Conseil général. Je suis également ravi de voir l'engouement autour de notre travail de législatif, mais ce n'est pas en bloquant tout, ni en voulant tout modifier, que l'on gagne en crédibilité. C'est au contraire en apportant des améliorations cohérentes, argumentées et constructives que nous jouons pleinement notre rôle politique. Aujourd'hui, à force de vouloir tout reprendre, nous péjorons le fonctionnement de la ville et nous ralentissons des projets attendus depuis longtemps. Ce n'est dans l'intérêt de personne. Notre responsabilité est d'assurer une planification claire, solide et cohérente au service des habitants et des habitantes, pas de transformer chaque dossier en champ de bataille de politiques politiciennes. Je vous remercie de votre attention.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR soutient l'entrée en matière sur la révision partielle du RCCZ. Il s'agit d'un dossier fondamental pour l'avenir de l'aménagement du territoire à Sion, qui aura des effets concrets sur les constructions et le développement urbain pour les 30 à 40 prochaines années. Le RCCZ, actuellement en vigueur date de 1989. Sa mise à jour est non seulement nécessaire mais urgente, afin de le rendre compatible avec le droit cantonal et fédéral et de répondre aux évolutions de la pratique. Les amendements déposés par le groupe PLR ont été élaborés avec le souci constant de préserver les libertés individuelles et de simplifier la vie du citoyen. Le règlement doit fixer un cadre clair et cohérent, mais sans excès de contraintes ni atteintes disproportionnées à la propriété privée.

Le PLR veillera à maintenir un équilibre entre l'intérêt général et les droits fondamentaux en évitant toute dérive bureaucratique ou d'inflation réglementaire. C'est dans cet esprit que nos propositions ont été formulées, pour garantir un urbanisme de qualité, respectueux des personnes et de leurs projets. Le PLR déplore toutefois que le traitement de ce message ait été repoussé à la demande du Conseil municipal. Bien que nous comprenions que le volume d'amendements à traiter soit important, ceux-ci ont été déposés dans les délais impartis et les groupes ont travaillé intensivement pour respecter les échéances. Le groupe PLR a tenu deux séances spécifiques durant l'été pour finaliser ses propositions. Si le report a été accepté par le PLR au Bureau, c'est uniquement parce que nous estimons qu'un sujet de cette ampleur mérite du temps et de la rigueur.

Cela dit, nous aurions préféré que le Conseil municipal respecte les délais et ne sollicite pas de report. Le PLR souhaite que le traitement du RCCZ ait lieu lors du plénum de décembre et que les autres objets prévus à cette date soient reportés au début de l'année 2026, afin que l'ordre de traitement corresponde à l'ordre de dépôt. Enfin, le groupe PLR tient à saluer le travail considérable accompli par les services de la Ville et par le Conseil municipal. La nouvelle mouture du RCCZ traite la plupart des problématiques soulevées par le règlement de 1989. Même si certaines solutions proposées ne sont pas toujours alignées avec notre vision libérale radicale, nous reconnaissons le caractère exhaustif et structuré du projet qui offre une lecture contemporaine du bâti et de l'aménagement urbain. Je vous remercie de votre attention.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Nous y voilà à cette fameuse modification partielle du RCCZ. La réception des documents relatifs à l'étude du message transmis par la Municipalité a nécessité une certaine organisation en amont. La masse correspondante est en effet très importante. 28 oppositions, 14 pages pour le message du Conseil municipal au Conseil général, 110 pages de règlements, 47 pages Annexe 1, 191 pages Annexe 2, 134 pages Annexe 3, 72 pages pour le rapport technique. En voilà soit plus de 700 pages à lire, étudier, retourner, souligner, amender. L'étude des éléments transmis a nécessité des heures de travail pour la CEU, pour le Bureau, pour les groupes et pour tous les conseillers généraux, le tout évidemment en parallèle de la vie politique courante.

J'en veux pour preuve les deux séances de groupe supplémentaires soutenues par le Bureau élargi à l'unanimité pour soutenir le travail exemplaire des miliciens que nous sommes. D'autant plus que le travail transmis aurait également pu être conditionné. La suppression, ou tout du moins l'identification des articles ne pouvant être amendés aurait clairement facilité et fluidifié le travail de tout un chacun. Le fait de se retrouver avec 115 amendements à l'heure actuelle démontre que cette démarche préalable aurait fait gagner du temps à tout le monde.

Je ne souhaite pas entrer dans les détails sur le contenu du RCCZ, nous aurons plus que le temps lors du traitement des amendements, peut-être en décembre. Toutefois, il y a lieu de souligner l'importance de ce règlement pour les citoyennes et les citoyens sédunois. Ils sont légitimes à attendre de nous un travail permettant de garantir un cadre précis qui ne pourra que faciliter l'économie locale et soutenir nos entreprises dans la mise en route et dans la mise à l'enquête sur le territoire communal. Un

règlement en bonne et due forme permettra également au Conseil général de soutenir la Municipalité dans la suppression future de plusieurs directives.

Le report du vote sur les amendements, certes au nombre de 115, est pour le groupe du Centre un manque de considération du législatif. Nous sommes des miliciens qui s'investissent pleinement dans nos rôles respectifs. Il serait utile de ne pas l'oublier. Pour conclure, les sédunoises et les sédunois attendent de nous un travail de qualité, des bases légales précises et une vision à long terme pour garantir un développement urbain cohérent et respectant une ligne de conduite commune. C'est pour cela que le groupe du Centre accepte l'entrée en matière du RCCZ et vous invite à en faire de même. Merci.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. J'ai eu quelques difficultés avec les prises de parole de mes préopinants, mais j'y reviendrai en fin d'intervention. La révision du RCCZ est une gageure difficile, avec de multiples enjeux. Nous pouvons remercier les services et la Municipalité pour leur travail de mise aux normes et de collaboration avec le Canton, sachant qu'en matière de territoire, les frontières ont bougé au fil du projet.

Pour notre groupe, les adaptations et les options retenues par la Ville suivent les exigences cantonales et nous pouvons y souscrire en partie. Notre approche concernant la révision est similaire à nos interventions sur la politique communale en général. En premier lieu, une diminution des contraintes sur les propriétaires ou sur le citoyen sédunois. C'est le sens de la majorité de nos amendements au projet. Ensuite, une limitation du pouvoir discrétionnaire du Conseil municipal, par la suppression du pouvoir d'appréciation de la Ville via des directives. Nous préférons nettement des objectifs ou des critères figurant au règlement plutôt qu'une souplesse excessive bénéficiant à l'arbitrage communal. Enfin, en termes de taxes, émoluments ou autres participations financières, nous souhaitons limiter les appétits de la Commune. Nous pouvons entendre que les dossiers demandent de la transversalité et ainsi coûter en termes d'examins. Cependant, une autorisation de construire doit être réglée rapidement et à peu de frais. Ainsi, nous proposons d'abaisser le seuil des émoluments réclamés par la Ville.

Pour conclure, le groupe UDC voit d'un œil très favorable la mise à jour du RCCZ, les efforts des services pour que celui-ci réponde aux enjeux de développement du territoire de la commune, mais entend défendre avant tout, dans la pesée des intérêts, le particulier contre la Municipalité. Avec moins de contraintes et d'exigences pour les propriétaires, notre groupe accueillera favorablement la révision du RCCZ.

Maintenant, pour ce qui concerne les prises de parole précédentes, je dois dire qu'on est sur une autre matière. On est quand même censé parler du RCCZ. La position de la Commune par rapport à la façon de travailler, oui, ok, ce sont des remarques qui s'entendent et c'est clair qu'on doit travailler sur ces éléments là mais est-ce que le fonds, ce n'est pas quand même la modification de ces articles ? Est-ce que ce n'est pas le développement territorial ? Je suis un peu surpris des prises de parole que j'ai eues et particulièrement du groupe socialiste, parce que le groupe socialiste nous explique qu'il refuse d'entrer en matière à cause des amendements qui ont été déposés. L'entrée en matière concerne la proposition qui est faite par la Commune, la proposition des services, pas la partie modifiée. Du coup, je comprends mal votre refus, j'aimerais bien éventuellement que vous répondiez sur le sujet pour m'expliquer à côté de quoi je suis passé, pour être très honnête. Puis ensuite, peut-être répondre aussi sur la critique de « trop d'amendements, trop de travail démocratique, le Parlement ne doit pas en faire ». Tout ça me laisse un peu « coi » ? Donc moi, je vous invite à parler du sujet, c'est-à-dire le RCCZ, éventuellement plus tard, les amendements quand on les traitera et puis en accepter quelques-uns, même de votre côté, si possible. Bonne soirée.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. N'ayant plus de demande de parole, nous pouvons passer au vote sur l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière sur le message « Révision partielle du RCCZ » appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent touche rouge, abstention touche blanche.

L'entrée en matière est acceptée par 44 oui, 5 non et 4 abstentions.

Comme expliqué précédemment, le traitement de détail de ce message sera replanifié pour un des pléniums du printemps prochain ou de cet hiver. Madame la rapporteure, je vous prie de rester sur place pour le prochain point de l'ordre du jour.

IV- Etude du message "Statuts ASTEC"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 4 avec l'étude et le vote sur le message « Adoption des statuts de l'association de la station d'épuration de Châteauneuf » ou plus simplement ASTEC. Ce message nous est parvenu le 16 juin 2025. Par ce message, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter les nouveaux statuts de l'ASTEC regroupant les communes de Sion, Savièse, Grimisuat et Arbaz, le tout couplé à la vente du terrain et des installations de la station d'épuration de Châteauneuf à l'association pour un montant total de 9'750'000 francs. Ces statuts ont déjà été adoptés par les trois autres communes membres.

L'étude de ce message a été attribuée aux commissions de gestion et environnement et urbanisme. Comme il a été indiqué aussi, ces statuts ne sont pas amendables. Le Conseil général ne peut qu'accepter ou refuser ces nouveaux statuts dans leur ensemble.

Monsieur le Conseiller Lucien Zuber, je vous prie de rejoindre aussi la tribune aux côtés de Madame Bourban avec votre carte de vote.

Monsieur Zuber, veuillez nous présenter le rapport de la COGEST jusqu'au vote d'entrée en matière.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La commission de gestion a siégé à trois reprises, les 8, 15 et 22 septembre 2025, pour traiter ce message. Elle a visité l'actuel STEP de Châteauneuf avec Monsieur Raphaël Marclay, Conseiller municipal en charge du dicastère Travaux Publics et Environnement, Monsieur Patrick Astori, Chef de service du même dicastère et Monsieur Frédéric Clerc, Responsable des STEP. La COGEST a pris connaissance du message et a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 13 membres présents.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La Commission d'environnement et d'urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant l'adoption des statuts de l'association de la station d'épuration de Châteauneuf. La Commission remercie le service concerné par le message et particulièrement Monsieur le Conseiller municipal Raphaël Marclay ainsi que le responsable des STEP, Monsieur Frédéric Clerc, pour la présentation et la visite de la STEP de Châteauneuf.

Deux séances ont permis à la Commission d'analyser le projet, de poser des questions aux représentants municipaux et d'évaluer les implications de cette nouvelle association. La commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité. L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des 10 membres présents.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière.

N'ayant aucune demande de parole pour l'entrée en matière, nous pouvons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière sur le message « Adoption des statuts de l'ASTEC » appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent touche rouge, abstention touche blanche.

L'entrée en matière est acceptée par l'ensemble des conseillers présents, soit 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Monsieur le rapporteur de la COGEST, je vous prie de poursuivre jusqu'aux conclusions et votes de votre commission.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Ce message concerne la création de l'association de la station d'épuration de Châteauneuf, ASTEC, station d'épuration qui traite les eaux usées de la rive droite de Sion, de Savièse, de Grimisuat et d'Arbaz. L'association sera constituée de l'assemblée des délégués, du comité de direction et des réviseurs de comptes. Le nombre de délégués et de membres du comité de direction sera au nombre de 5, à hauteur de 2 représentants de la Commune de Sion, 1 de Savièse, 1 de Grimisuat et 1 d'Arbaz. Les 2 réviseurs des comptes sont désignés par l'assemblée des délégués. La parcelle numéro 10217 sur laquelle est construite l'actuelle STEP sera vendue à l'association au prix de 150 francs par mètre carré pour une surface totale de 20'500 mètres carrés, soit un total de 3'075'000 francs. Les installations actuelles seront vendues pour un montant de 6'675'000 francs, correspondant au solde du coût des installations existantes à amortir.

L'association devra investir 50 millions de francs pour le traitement de l'azote, du nitrate ainsi que des micropolluants. De ce montant, 13,5 millions de francs seront subventionnés. En termes d'échéancier,

les projets devront être finalisés d'ici 2035 et les travaux achevés en 2040. Les frais d'exploitation de l'ASTEC s'élèveront à un total annuel de 5'237'475 francs, dont 57% seront à la charge de la Ville de Sion, soit 2'985'361 francs. Les dépenses prévues seront couvertes par la participation financière des associés, les subventions fédérales et cantonales, la vente de sous-produits ainsi que le produit de prestation pour des tiers. La charge financière annuelle supplémentaire liée aux investissements futurs engendrera une dépense de 1 million de francs supplémentaires sur le compte autofinancé « Eaux usées ». Cela nécessitera, dès 2028, une hausse de 15% de la taxe sur les eaux usées.

Quelques questions supplémentaires ont été soulevées, mais n'ont pas pu être intégrées au rapport, en voici une synthèse. La COGEST s'est interrogée sur le concept de producteur dominant. Il s'agit d'entités générant des volumes d'eaux usées nettement supérieurs à la moyenne, comme de grandes caves viticoles, des hôpitaux, écoles, commerces ou centres administratifs. Aucun n'a encore été officiellement identifié à Sion, mais cette pratique existe déjà ailleurs. À terme, cela pourrait concerner des industries, établissements publics ou privés, exploitations agricoles, hôtels ou restaurants. La COGEST aurait souhaité que ce message soit mis en consultation préalable. Toutefois, il a été répondu que le projet impliquant plusieurs communes, toutes doivent se prononcer sur un texte identique. Si l'une refuse, l'ensemble du processus doit être repris afin de garantir la cohérence et les droits de chaque partenaire. Cette procédure a été validée par le Service des Affaires Intérieures et Communales.

Enfin, la COGEST s'est interrogée sur le fait que les nouveaux statuts de l'ASTEC n'aient pas été traités par le législatif communal. La modification relève de l'Assemblée des délégués selon les statuts approuvés par le Conseil d'État et la Loi sur les Communes. Le Conseil général ne se prononce que sur l'adhésion à l'association, non sur ces statuts. Deux options s'offrent au Conseil général : refuser l'adhésion pour demander une révision préalable ou l'accepter en émettant des réserves sur certains articles à renégocier ultérieurement. La COGEST a relevé que ces statuts sont similaires à ceux de la STEP de Chandoline qui a fait ses preuves. La COGEST relève la préférence d'une vente des terrains au lieu d'octroyer un droit de superficie, cela permettra d'alléger les comptes de la Ville et d'augmenter son taux d'autofinancement. Le terrain n'aura pas d'autres affectations possibles à long terme.

Afin de garantir la pérennité dans la gestion de la STEP, la COGEST propose d'insérer dans l'acte de vente une clause instituant qu'en cas de dissolution de l'association, un droit de retour du terrain et de ses installations au profit de la commune. La COGEST relève la nécessité d'augmenter prochainement les taxes sur les eaux usées. Elle note la volonté de la Ville d'appliquer cette augmentation de façon graduelle et supportable pour les différents ménages, dans la mesure où cette taxe touche tous les foyers, sans distinction de leurs revenus. Ceci nécessitera une réévaluation du règlement de l'assainissement urbain de la Ville, avec une révision des fourchettes de prix à la hausse. Les taxes séduinoises sur l'eau sont en dessous de la moyenne suisse. Le plan général d'évacuation des eaux actuel, PGEE, date de 2002. Il est prévu de réaliser un PGEE par step afin de séparer les versants.

Chaque nouvelle construction suit déjà le principe de séparation des eaux claires et des eaux usées afin de ne pas surcharger les STEP avec des eaux claires parasites. Cependant, il s'agit d'un travail de longue haleine. La transformation s'effectuera progressivement au gré des rénovations de bâtiments et de routes. La finalisation des séparatifs s'étalera sur plusieurs décennies. La COGEST regrette le fait que le Conseil général, en tant qu'organe législatif, n'ait pas été associé à l'élaboration de ces statuts. Elle souhaite qu'à l'avenir, le Conseil général soit davantage intégré aux démarches préparatoires, par exemple par le biais de consultations, afin que son approbation ne se limite pas à une simple validation d'un projet déjà élaboré.

La COGEST remercie le Conseiller municipal Monsieur Raphaël Marclay, le Chef de service des travaux publics et environnementaux Monsieur Patrick Astori, ainsi que le Responsable des STEP, Monsieur Frédéric Clerc, pour leur présentation du projet de l'ASTEC et de la STEP de Châteauneuf ainsi que pour l'accueil qui nous a été réservé.

Pour conclure, le projet présenté par le Conseil municipal nous a paru raisonnable et équilibré. Les compromis réalisés permettront d'aboutir à une solution commune qui profitera, en définitive, tant à Sion qu'aux communes voisines. Ce projet est également un jalon important pour la planification d'un PGEE par versant. Enfin, la présentation du dicastère Travaux Publics et Environnement a démontré la volonté de transparence du personnel ainsi que de son implication. La COGEST a accepté ce message par 13 oui, 0 non et 1 abstention. Je vous remercie de votre attention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La CEU constate que malgré le fait que la commune de Sion représente 57% des débits, elle n'aura que 2 délégués. Par comparaison, la commune d'Arbaz, qui représente 5%, aura 1 délégué, bien que 11 fois moins utilisatrice de la STEP. Il serait judicieux de mettre dans les statuts que la présidence soit à la Commune de Sion, vu que Sion a la majorité des débits. S'agissant de l'augmentation de 15% de la taxe des eaux usées dès 2028, la CEU constate qu'elle n'a pas pu retrouver le règlement approuvé par le Conseil général en décembre 2012, ce qui ne lui permet pas d'analyser la situation en toute sérénité.

Elle souligne l'importance de mettre à disposition, sur le site Internet de la Ville, l'ensemble des règlements ayant un impact direct sur les citoyens. Par ailleurs, les marges d'augmentation prévues dans les fourchettes réglementaires correspondent à 7% pour les taxes de raccordement, 16% pour la taxe de base et 9% pour la taxe de quantité. Selon les indications de la Municipalité, une modification de ces fourchettes fixées en 2012 serait nécessaire. La CEU s'interroge sur les conséquences concrètes d'une hausse de 15% des taxes et demande à disposer d'un suivi détaillé des investissements liés au développement de la STEP avant l'examen d'un nouveau règlement. La CEU relève la faible valeur résiduelle des installations, bien qu'une partie de la STEP soit maintenue en l'état et s'interroge sur la méthode ayant conduit à cette évaluation.

La CEU se déclare favorable à la création d'une association de communes pour la gestion de la STEP de Châteauneuf, permettant une collaboration intercommunale en vue du développement d'un réseau séparatif. Ce dernier présente plusieurs avantages. Il améliore l'efficacité du traitement en limitant l'arrivée d'eaux claires parasites, réduit les coûts d'exploitation liés au surdimensionnement des installations, prévient les risques de surcharge lors d'épisodes pluvieux et contribue à une meilleure protection de l'environnement. La CEU souligne en outre que les nouveaux statuts instaurent un lien juridique entre les communes membres. La CEU accepte le message avec 10 voix pour et 1 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

de Lavallaz Valérie, Conseillère générale, Le Centre. Le Centre Sion soutient pleinement la création de l'ASTEC. Cette nouvelle structure répond à des exigences environnementales importantes et représente une étape essentielle pour garantir à long terme un assainissement durable de nos eaux usées. Cependant, nous relevons plusieurs points d'attention.

Sur le plan patrimonial, tant le prix de vente du terrain que la valeur résiduelle des installations peuvent paraître faibles. Toutefois, cette dernière s'explique principalement par d'importants amortissements comptables. Dans un souci de pérennité et de protection du patrimoine, nous saluons la proposition de la COGEST d'introduire une clause de retour du terrain en cas de dissolution de l'association. Cette mesure garantirait la défense des intérêts de notre commune.

Sur le plan institutionnel, la représentativité de la Commune de Sion interroge. Notre commune assumera 57% des charges financières et opérationnelles, mais ne disposera que de 2 délégués, alors qu'Arbaz, avec seulement 5% en comptera déjà 1. Cette disproportion est d'autant plus marquée si l'on compare avec les statuts initiaux de la SEC. Appliqués à l'ASTEC, ces mêmes règles de répartition seraient nettement plus favorables à Sion. Tout comme la CEU, nous estimons qu'il aurait été légitime que la présidence de l'association revienne à Sion ou à défaut que notre commune dispose d'une voix prépondérante. Par ailleurs, les modalités de signature prévues par les statuts permettent d'engager l'association sans la présence d'un représentant de Sion. Nous aurions souhaité que notre commune soit systématiquement associée à ces décisions afin d'assurer un juste équilibre entre ouverture intercommunale et responsabilité patrimoniale.

Enfin, nous partageons pleinement la position exprimée par la COGEST. Le Conseil général devrait être mieux associé aux démarches préparatoires afin que notre rôle ne se limite pas à valider un projet déjà ficelé.

En conclusion, le Centre Sion réaffirme son soutien à la création de l'ASTEC, tout en exprimant le souhait qu'à l'avenir, les questions de gouvernance, de transparence, de protection du patrimoine soient davantage prises en compte. La coopération intercommunale est une réelle chance mais elle doit s'accompagner de garanties solides pour la commune de Sion, qui porte, rappelons-le, la part la plus importante des responsabilités. Merci de votre attention.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Pour toutes les raisons évoquées et les bonnes raisons, nous allons également soutenir le message, avec le souci également relevé par la CEU de l'équilibre

entre les charges 57% et 40% de représentativité. Est-ce que la Commune peut nous rassurer sur ce point ? Nous allons soutenir le message. Merci.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Très volontiers, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les conseillères et conseillers généraux. Je crois qu'effectivement, on a essayé de faire un projet qui est équilibré, qui fonctionne aussi sur l'autre STEP de Chandoline. Je peux quasiment vous assurer que la présidence sera assumée par un représentant sédunois. Je crois que vos remarques sont justifiées notamment par rapport au terrain. On va prendre note de cette remarque et puis c'est sûr qu'aujourd'hui, l'exploitation de ces STEP continuera à être effectuée par les équipes de la Ville de Sion et nous allons veiller à garder la juste représentation et le juste poids dans les différentes décisions. C'est en tout cas l'esprit de cette convention et de cette proposition de statuts.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, Monsieur le Président pour ces précisions. Nous pouvons passer au vote du message. Les conseillères et conseillers qui acceptent le message concernant l'adoption des statuts de l'association de la station d'épuration de Châteauneuf appuient sur la touche verte, ceux qui le refusent touche rouge, abstention touche blanche.

Le message concernant les statuts de l'ASTEC est accepté par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

Ce message étant accepté, la Municipalité est désormais autorisée à adopter les statuts de l'association, à vendre la parcelle numéro 10217 d'une surface de 20'500 m² pour le montant de 3,075 millions à l'association, de vendre les installations existantes à l'association pour le montant de 6,675 millions et d'assurer une responsabilité subsidiaire et solidaire avec les autres membres de l'association des engagements futurs de cette dernière. Madame la Conseillère Bourban, vous pouvez rejoindre votre place. Monsieur Zuber, je vous prie de rester encore quelques minutes.

V- Crédit supplémentaire 07-2025

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons désormais au point 5 de l'ordre du jour avec le crédit supplémentaire numéro 07-2025. Monsieur le rapporteur de la COGEST, veuillez s'il vous plaît nous présenter ce crédit supplémentaire d'un montant total de 1,170 million en lien avec le traitement du personnel enseignant.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La Commission de gestion a siégé le 7 septembre 2025 pour prendre connaissance de ce crédit supplémentaire. Bien qu'étant lié, il a soulevé quelques questions au sein de la COGEST. Concernant le renchérissement de 0,8%, il a été précisé qu'il s'agit d'une compensation versée pour 2025, comprenant 0,6% pour le renchérissement courant et 0,2% en rattrapage partiel pour 2024. Sur l'excédent de 533'569,20 francs, il a été rappelé que le chevauchement d'une année scolaire sur les exercices est connu. Certaines nouveautés imposées par l'État, comme l'introduction d'enseignements ressources pour le vivre ensemble (ERVE) expliquent cet écart.

Concernant la prévision des effectifs, la Municipalité se base sur la base de données cantonale et collabore avec le contrôle des habitants. L'étude Azure est en cours d'actualisation mais les projections demeurent parfois éloignées de la réalité. Cependant, le nombre d'élèves demeure en constante augmentation.

Enfin, sur la question du régime horaire du personnel enseignant, la Municipalité a précisé qu'au moment de l'élaboration du budget, la décision cantonale avec le passage de 32 à 30 périodes primaires et de 26 à 25 au CO, n'était pas encore connue, rendant impossible toute anticipation. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le rapporteur. Vous pouvez rejoindre votre place.

VI- Interpellation "Stade de Tourbillon"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour avec l'interpellation « Stade de Tourbillon ». Cette interpellation a été déposée le 5 septembre dernier et est co-signée par la Conseillère Nathalie Pitteloud Rey des Verts et le Conseiller Pierre Schertenleib du PS. Madame la Conseillère Nathalie Pitteloud Rey veuillez monter à la tribune pour nous présenter votre interpellation.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Le projet du futur complexe et stade de foot de Christian Constantin, nommé Cervin Colliseum est une infrastructure financée uniquement par des fonds privés. Le projet estimé à 450 millions dépasse de 100 millions celui du Wankdorf à Berne. Berne, qui rappelons-le, est 4 fois plus peuplée que la Ville de Sion. Ce stade serait le plus cher de Suisse, avec un financement dont seul le promoteur connaît l'origine. Dans la vidéo montage promotionnelle, cette infrastructure vend du rêve en présentant une multitude d'options pour ce stade. Christian Constantin promet une plateforme événementielle exploitable 200 jours par an, avec 30'000 places pour les spectacles et 18'000 places pour les matchs.

200 jours par an, c'est en moyenne 4 événements par semaine, sans même parler des nuisances liées aux déplacements et activités autour de l'enceinte. Est-ce vraiment réaliste ? Et si le FC Sion passait en deuxième division, aura-t-il toujours la même attractivité pour les supporters ? Certains diront qu'il s'agit d'un modèle privé et que cela leur importe peu, tant qu'il y aura un stade. Or, en mettant à disposition les terrains, la Ville n'a plus d'impact, ni sur la nature, ni sur la forme du projet. Certes, elle se délaïse ainsi d'une charge financière, mais à quel prix ? Ce projet va impacter tout un quartier de la Ville, voire au-delà. Actuellement, les activités implantées dans cette zone ne profitent pas uniquement aux joueurs et aux supporters de foot, mais également à d'autres amateurs de sport et de loisirs. C'est pourquoi nous pensons réellement que le Conseil général devrait pouvoir se positionner officiellement sur l'octroi de cette zone d'intérêt général aux promoteurs et au Président du FC Sion.

En conclusion, la gauche n'est pas opposée à la création d'un nouveau stade et à la pratique du foot mais clairement à ce projet pharaonique qui s'il se concrétise, aura un impact de longue durée et non sans conséquence sur notre Ville. Nous attendons de la Municipalité des réponses claires et précises sur ce projet. Merci pour votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Très volontiers, peut-être juste avant de parler du stade, je voulais revenir et vous remercier sur le PAZ/RCCZ. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on vous a demandé de prendre un petit peu de temps. Ce message, on vous l'a envoyé en tout début janvier 2025 et nous avons reçu les 115 amendements il y a 10 jours. Vous comprendrez bien que, effectivement, nous souhaitons quand même pouvoir les analyser. Je ne mets pas en question votre travail, votre implication, c'est un projet qui est complexe. Nous voulions simplement pouvoir prendre connaissance de ces 115 amendements, pouvoir les analyser, pouvoir peut-être aussi répondre à des questions. Voilà le pourquoi de cette demande de déplacement, de report de décision, mais je salue tout le travail qui a été fait et votre impatience, c'est aussi la nôtre de pouvoir finaliser ce document.

Alors, j'en viens à la réponse à l'interpellation. C'est un texte, je ne vais pas le lire in extenso, puisque vous allez recevoir ou vous avez peut-être déjà reçu le document. Je vais revenir sur les éléments liminaires et les objectifs du COPIL. Je reviendrai aussi dans les informations avec quelques précisions, sur plutôt l'académie, parce que c'est quelque chose que nous maîtrisons et que nous connaissons un petit peu mieux. Sur le stade, comme ça a été évoqué, pour l'instant, c'est un projet privé pour lequel nous avons relativement peu d'informations, mais c'est vrai que les 4 partenaires qui étaient le Canton du Valais, l'association valaisanne de foot, la Ville de Sion et le FC Sion ont travaillé sur l'avenir du football professionnel et amateur dans la région de Sion. Les études d'options qui ont été faites par la Ville concernent un nouveau stade, qui ont été évalués sur la base d'un coût de 10'000 francs par place, c'est le standard actuel. Aujourd'hui, on a, par exemple, à Lugano, un stade qui est en train de se construire avec cette évaluation financière et l'autre option qui était la rénovation de ce stade. C'est vrai que l'expertise qui a été faite de ce bâtiment, comme on le fait pour tous les bâtiments de la Ville, on a un outil qui s'appelle Stratus, qui nous permet véritablement d'analyser la durée de vie de nos infrastructures publiques, montrait que ce stade avait une certaine durée de vie. Il fallait quasiment investir 20 millions pour pouvoir le maintenir simplement en l'état, plus 2,5 millions qui étaient immédiats pour pouvoir satisfaire à des exigences pour maintenir la licence de jeu. Du reste, cette licence de jeu est toujours suspendue à des décisions par rapport à l'évaluation de l'infrastructure. C'est une licence

qui a toujours cette petite côtéelle de dire, tant que la Ville continue à faire les investissements nécessaires, cette infrastructure peut servir aux exigences du foot professionnel.

Nous avons essayé, je présenterai ça avec un petit peu plus de détails tout à l'heure, d'évaluer en partant du principe que le stade actuel avait une qualité de base, de pouvoir créer 15'000 places assises parce que c'est le postulat. Vous le savez peut-être, pour l'Euro féminin, on a pu utiliser que la moitié de cette capacité de stade parce qu'il fallait pouvoir justifier de places assises. Cette évaluation de rénovation se montait à peu près 74 millions, donc en tout ces fameux 100 millions qu'on a évoqués, qui nous paraissaient peu pertinents par rapport à une infrastructure qui est mise à disposition pour 22 ou 23 matchs. C'est ce qui a fait dire au Conseil municipal que la variante de la rénovation était abandonnée au profit d'une nouvelle infrastructure.

En fait, la Ville a toujours maintenu cette vision de dire qu'en fonction de sa capacité financière, en fonction de ses priorisations, elle n'allait pas intervenir dans la construction ou la rénovation de l'infrastructure mais que ce financement pouvait reposer sur des fonds privés. Alors, la contribution de la Ville pour cette nouvelle infrastructure se limite, effectivement, à la mise à disposition des terrains nécessaires, sous forme de droits de superficie distincts et permanents. Je rappelle que les compétences du Conseil général sont bien définies. Nous avons demandé au Canton de nous préciser quelle était la compétence du Conseil général par rapport à ces droits de superficie. La réponse était très claire, c'est 5% des recettes brutes qui reste la limite entre le Conseil municipal et le Conseil général, et comment on calcule un droit de superficie, et bien on prend une rente annuelle qu'on actualise sur 20 ans. C'est cette valeur-là qui sera la valeur qui permettra de savoir dans quel type de compétence on se trouve, soit compétence du Conseil municipal, soit compétence du Conseil général.

En ce qui concerne les questions qui ont été posées, je le répète, la Ville de Sion, le Conseil municipal a évalué sa capacité financière, ses choix d'investissement et d'avoir une infrastructure de rénovation uniquement ou même multifonctionnelle pour 22 ou 23 matchs ne lui paraissait pas être de bonne aloie. C'est pour ça qu'elle n'a pas souhaité s'engager dans l'investissement d'une nouvelle infrastructure.

En ce qui concerne les terrains qui seront mis à disposition de ce projet, on parle beaucoup de Christian Constantin mais on ne connaît pas non plus aujourd'hui quels sont les porteurs de ce nouveau projet. Ces terrains seront définis par le projet. Aujourd'hui, on n'a pas de projet qui a été remis formellement à la Ville de Sion. Je ne peux pas donner l'impact précis de cette nouvelle infrastructure en termes de nombre de mètres carrés, en termes de localisation exacte. Ce que nous savons, c'est que nous avons sur le territoire de la Ville et dans cette zone de Tourbillon, des terrains qui sont en zone d'intérêt public et qui pourraient recevoir une telle infrastructure.

En ce qui concerne le Tennis Club de Valère, qui aujourd'hui est au bénéfice d'un droit de superficie, on ne va pas pouvoir travailler sur ce périmètre. C'est clair que c'est déjà une exception dans le périmètre qui pourrait être mis à disposition de ce nouveau projet. Pour toutes les zones que ce soit le jardin des neiges, la patinoire ou le centre de tennis, le manège, c'est clair que si le projet devait impacter ces différentes infrastructures, à ce moment-là, la Ville de Sion avec les gestionnaires de ces infrastructures essaieraient de trouver des solutions pour déplacer ou relocaliser ou réorganiser la zone pour permettre le maintien de ces différentes activités. Je rappelle qu'on est dans une zone de loisirs à vocation sportive.

Concernant la démolition du stade, aujourd'hui c'est aussi un des engagements que la Ville de Sion a pris. C'est de maintenir cette infrastructure en état, on va continuer à l'entretenir jusqu'à la mise en service d'une nouvelle infrastructure. Et puis ce stade va être démoli par la suite pour de nouveau pouvoir bénéficier d'une réserve de terrain à vocation sportive. En ce qui concerne les coûts de cette démolition, ce sont des discussions qui sont aujourd'hui en cours avec les porteurs du projet et la Ville de Sion. On essaiera de tenir compte aussi de ce coût de démolition dans les accords que nous passerons avec les différents porteurs de projets.

En ce qui concerne les activités qui vont se trouver dans cette nouvelle infrastructure, c'est aujourd'hui la réalité qui montre qu'une infrastructure qui n'est là que pour 22 ou 23 matchs n'arrive pas à dégager la rentabilité nécessaire pour permettre à un club, même à une infrastructure, de pouvoir faire face à ces différentes charges. C'est pour ça qu'aujourd'hui, dans ce que nous connaissons du projet, je suis obligé d'être très clair et franc avec vous, on n'a pas de plan, on n'a pas reçu aujourd'hui de projet précis. Les seules choses que je vais vous montrer, ce sont les mêmes images que l'on connaît toutes et tous, celles qu'on a vues, où on parle d'un hôtel, où on parle d'une couverture du stade pour permettre

justement d'avoir des activités annuelles. En revanche, il est clair qu'on reste en zone d'intérêt général et à ce moment-là, les affectations sont assez bien définies. On peut aller vers l'éducation, la recherche, notamment en intelligence artificielle ou d'autres activités d'intérêt public. Le FC Sion a travaillé notamment sur un cahier des charges pour cette infrastructure. Ils ont donné mandat à la société Legend, qui est une société spécialisée, qui a travaillé sur plusieurs infrastructures et puis qui a analysé la pertinence des différentes activités qui étaient envisagées dans cette infrastructure.

En ce qui concerne les sources de financement, aujourd'hui on ne connaît ni la structure, ni les sources de financement des porteurs du projet. Ce que la Ville doit faire c'est obtenir, avant toute signature ou promesse de terrain ou de droits de superficie, des garanties par rapport au financement de l'infrastructure, à son entretien, à son amortissement, pour pouvoir s'assurer qu'on ne se retrouve pas après quelques années avec une coquille vide qui reviendrait effectivement soit à la Ville, soit à d'autres investisseurs qui n'auraient pas les moyens de pouvoir reprendre cette infrastructure.

En conclusion, les trois éléments que le Conseil municipal soutient et souhaite vous dire, dans une approche prudente et transparente, c'est qu'on ne va pas engager de fonds publics pour la construction d'un nouveau stade. On va préserver la vocation d'intérêt général pour le site de Tourbillon. On respectera les différentes compétences financières des différents pouvoirs législatifs et exécutifs.

Je n'ai pas beaucoup plus d'informations à partager. Si vous attendiez des scoops ce soir, ce n'est pas vers moi que vous deviez vous retourner. On est vraiment aujourd'hui dans une phase de planification et de développement. La Ville doit accompagner, comme on le fait pour tout projet, cette évolution, c'est-à-dire de s'assurer que l'affectation qui est prévue est conforme à la zone, que le projet respecte les règles de construction, que l'éventuelle signature d'un droit de superficie est conforme aussi à l'orthodoxie financière, aux garanties qu'on doit attendre. C'est sûr qu'on reviendra vers vous très régulièrement, puisque j'ai l'impression que c'est un sujet qui va nous accompagner pendant quelques années, pour vous donner quelques informations et répondre à vos différentes questions.

Voilà les quelques réponses que l'on pouvait vous apporter ce soir. Je reviendrai sur plus d'éléments sur l'Académie tout à l'heure dans les informations avec un petit PowerPoint. Vous y aurez un petit peu plus d'éléments. Mais sur le stade, aujourd'hui, le Conseil municipal n'a pour l'instant reçu aucun document qui nous permet de pouvoir apprécier ni sa conformité, ni son programme dans les détails. Je reste volontiers à votre disposition.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le Président pour cette réponse étagée. J'ouvre la discussion générale.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Je suis étonné, je suis peut-être le seul à prendre la parole sur ce thème qui est quand même assez important et je remercie d'ailleurs nos collègues socialistes et des Verts d'avoir voulu mettre en place cette interpellation. C'est effectivement un sujet émotionnel. C'est un projet d'une grande envergure qui nécessite des discussions, des études et une vision dépassant le simple cadre de cette législature.

Les infrastructures nécessaires au multisport, chères aux Sédunoises et aux Sédunois, ont été déjà évoquées ce soir, que ce soit l'équitation, le jardin des neiges qui a tant d'enfants qui passent dessus, la patinoire, les terrains de foot adjacents mais aussi la zone du BMX à la Garenne qu'il ne faut pas oublier avec les projets en cours. Toutes ces activités ne doivent pas passer au second plan et peut-être que là, on a la possibilité d'anticiper certains points. On a vu que l'anticipation parfois manque, donc autant aller dans ce sens. Au niveau des installations de football, il est clair que la pérennité du foot professionnel doit être le critère prédominant aux réflexions et au travail actuel.

En effet, au-delà du simple aspect sportif de Ligue nationale A, parce que j'espère quand même que le FC Sion reste en Ligue nationale A, un club fort tel que le FC Sion nourrit l'entier de la filière de formation du foot, tant masculin et surtout féminin. Le développement que trouve actuellement le foot féminin demande des terrains, demande un club aussi qui soit la locomotive. La nécessité de trouver une évolution au stade de Tourbillon n'en est d'ailleurs que plus forte. Les prérogatives financières d'un club de haut niveau passent par un stade permettant de dégager des recettes supplémentaires et pas uniquement des matches de championnat. Je vous encourage d'ailleurs à lire le rapport financier indépendant rédigé par le collectif Tourbillon en 2023 à ce sujet.

L'interpellation de nos collègues socialistes et verts traduit bien les interrogations légitimes de la population face aux incertitudes entourant un projet d'une telle envergure, dont les orientations semblent

évoluer au fil du temps. Il appartient au Conseil général, en tant que législatif, de veiller avant tout aux intérêts des sédunoises et des sédunois pour un projet qui s'inscrit sur plusieurs décennies. Nous ne pouvons pas accepter d'assumer l'ensemble des risques liés à ce projet sans avoir la garantie que notre collectivité en retirera également de réels bénéfices. Le groupe du Centre souhaite soutenir la Municipalité dans son travail au sujet du stade de Tourbillon. Dans un rythme institutionnel, un travail calme et serein permettra à la Commission Tourbillon d'avancer sur une feuille de route claire, avec un périmètre de travail précis qui donnera la faculté au Conseil municipal de revenir vers le législatif avec des propositions éclairées avant le vote de ce dernier. Merci.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Merci, Monsieur le Président pour cette présentation complète. Juste une petite question de compréhension. Vous avez dit que l'affectation de la zone pouvait accueillir l'intérêt général. Est-ce que ça comprend hôtels et commerces, l'intérêt général ? Oui ou non. Et puis, deuxième question, est-ce qu'il y a déjà une estimation d'une éventuelle rente sur 20 ans ou est-ce que vous n'avez pas du tout chiffré pour l'instant ce genre de choses ? Je vous remercie.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. La zone d'intérêt général, c'est relativement clair. Ce sont des objectifs qui doivent servir à l'ensemble de la population et avoir un intérêt qui dépasse l'intérêt privé. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est qu'un hôtel est compatible avec une zone d'intérêt général. Il est clair qu'un centre commercial n'est pas compatible avec une zone d'intérêt général.

En ce qui concerne la question de la rente ou du nombre de mètres carrés, je reviens à ce que je disais tout à l'heure. C'est vrai que le Conseil municipal s'est engagé à dire tout ce qui est mètres carrés mis à disposition pour la partie sportive, on est prêt aujourd'hui à faire un droit de superficie gratuit. On en parlera aussi pour la Garenne. En revanche, un hôtel ou des activités qui dépasseraient le foot et qui auraient une connotation économique, c'est-à-dire que si cette nouvelle infrastructure recevait, le cirque ou d'autres événements, à ce moment-là, c'est clair qu'il y a des rentrées financières. Il s'agira de pouvoir identifier le nombre de mètres carrés qui ont une vocation qui n'est pas sportive, mais qui a une vocation commerciale dans le respect de la règle de zone d'intérêt générale pour déterminer la rente. Tout ce travail, on pourra le faire uniquement quand on connaîtra vraiment la teneur du projet et les différentes affectations. Il faudra faire un calcul assez précis en fonction du programme, en fonction aussi de la vie de cette infrastructure pour déterminer ce qui est gratuit et ce qui est à facturer selon une estimation et des prix qui seront les prix du marché.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Nous remercions la Municipalité pour ses réponses à notre interpellation. Nous souhaitons y apporter toutefois quelques remarques. Car si nous pensons avoir posé les bonnes questions, nous n'avons pas toujours, selon nous, obtenu les bonnes réponses.

Premièrement, le règlement sur l'infrastructure des stades de l'UEFA prévoit à son article 17, une capacité de spectateur de 8'000 personnes dans la catégorie 4, la plus haute. Pourquoi vouloir s'obstiner à maintenir un stade de 15'000 places au moins ? En termes de coûts, il y a une énorme différence et des calculs devraient être refaits.

Deuxièmement, le stade de Tourbillon actuel a un charme indéniable, apprécié pendant l'Euro féminin. Son maintien jusqu'en 2050 coûterait annuellement moins cher que l'aéroport.

Enfin, les finances restent un point crucial. Sachant que le football est une activité non rentable, investir 450 millions pour le faire vivre en l'utilisant comme paravent, est-ce vraiment une solution raisonnable ? Poser la question, revient à y répondre. Encore une fois, je cite, le football avec 20 matchs par saison ne permet pas une exploitation économiquement viable sans ouvrage supplémentaire. Il faut donc défigurer tout un quartier pour y adjoindre un hôtel, un parking, une clinique, des logements, etc., pour rentabiliser l'affaire. On ne voit ça que dans le privé. On n'est pas dans une comptabilité en silos hermétiques comme dans le public. Là, ce serait comme financer les transports publics par l'excédent de revenus des parkings de la ville, par exemple et totalement au hasard, une ligne de bus aux 20 minutes entre Uvrier et Sion.

Enfin, le FC Sion, nous dit-on, bénéficie de l'appui d'une société spécialisée dans l'exploitation de stades multifonctionnels comme Madrid et Barcelone. Là, on est en plein délire mégalomane. Sion ne représentant au mieux qu'un petit quartier de ces métropoles. En dernier lieu, on reste dans le flou total concernant le financement de ce projet, ce qui autorise tous les fantasmes. On aura peut-être un matin, la Gazprom Arena ou le Mafia Food Center, mais ouf, la Ville de Sion n'y aura pas mis un sou. On aura vraiment l'air malin.

En conclusion, nous suivrons très attentivement ce dossier et reviendront aussi souvent qu'il le faut devant vous à chaque étape du projet. Notre exigence, in fine, est que le Conseil général et la population sédunoise soient consultés. Je vous remercie.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Voilà, je vous remercie pour la prise de parole, pour l'éclairage de Monsieur le Président Varone. Concernant Monsieur Haefliger, ce que vous avez dit, j'abonde dans votre sens. Dans le sens où ça doit rester un intérêt public ouvert à tous pour différents sports. Je pense que la question que Monsieur Stalder a posée était aussi intéressante et j'avais l'intention de poser aussi la question, alors je vous remercie.

VII- Réponse au postulat "Pompe à chaleur"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour avec la réponse de la Municipalité sur le postulat « Pompe à chaleur, simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique ». Ce postulat a été déposé le 23 avril 2024 par les conseillères Annie Thiessoz Reynard des Verts et Sophie Bourban du Centre. Il a été accepté lors du plénum du 8 octobre 2024 à l'unanimité des 53 conseillères et conseillers présents. Ce postulat demandait notamment à la Municipalité d'étudier et de proposer des solutions à même de faciliter et simplifier les démarches d'autorisation d'installation de pompes à chaleur. Monsieur le Président de la Municipalité, vous avez la parole pour présenter la réponse de la Municipalité.

Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS. Comme l'a rappelé Monsieur le Président, en avril 2024, Mesdames les conseillères Annie Thiessoz Reynard et Sophie Bourban-Mathis, respectivement première et deuxième signataire, déposaient le postulat intitulé « Pompes à chaleur, simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique » demandant au Conseil communal de faciliter et simplifier les démarches pour l'installation de pompes à chaleur. Partageant les constats des postulantes, le Conseil municipal a procédé à la modification de sa directive d'application, ceci afin de répondre favorablement à la demande formulée. Ainsi, l'article 5 a été modifié afin de faciliter l'installation de pompes à chaleur lors des rénovations et transformations de bâtiments existants. Il permet désormais l'installation des pompes à chaleur en extérieur aux conditions suivantes.

Le bâtiment concerné comprend au maximum 2 logements. Le bâtiment n'est ni protégé, ni situé dans une zone de protection. On parle ici de bâtiments classés ou situés en vieille ville, par exemple. L'installation n'est pas visible depuis l'espace public.

Il n'est ainsi désormais plus nécessaire de démontrer qu'une solution intérieure n'est pas possible ou que les coûts d'installation sont disproportionnés. Cette notion est ainsi retirée de l'article 6. Les autres articles de la directive, articles 1 à 4 et 7, n'ont pour leur part pas été modifiés. En ce qui concerne les installations pour les nouvelles constructions, le Conseil municipal a en effet souhaité maintenir la pratique actuelle. En effet, une installation de pompe à chaleur ne demande pas davantage de place qu'une installation à énergie fossile, son intégration dans les locaux techniques des nouvelles constructions ne représente pas non plus de contrainte particulière.

La modification proposée représente un allègement bienvenu pour l'énorme majorité des dossiers soumis au Service Bâtiments et Constructions. La directive modifiée, en vigueur depuis août 2025, a été favorablement reçue par plusieurs requérants qui ont vu leur demande d'installation extérieure acceptée à la suite d'une démarche simplifiée. Les demandes bénéficieront également de délais de traitement plus courts désormais, les allers-retours entre les requérants et les techniciens n'étant désormais plus nécessaires.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Il devient urgent d'accélérer notre transition énergétique et cela passe par des décisions concrètes ici et maintenant. Comme nous l'a rappelé Monsieur le Président du Conseil général, ce postulat a été accepté à l'unanimité par le Conseil général. L'objectif était clair : réduire les démarches, baisser les coûts et gagner du temps pour favoriser des installations plus durables. Mais nous devons en faire part de notre grande déception, celle de ma cosignataire Sophie Bourban-Mathis et la mienne. Les directives révisées le 25 août ne répondent pas à nos attentes. Pire encore, elles introduisent de nouvelles contraintes. Trois points sont problématiques concernant l'installation à l'extérieur des pompes à chaleur. C'est ce que l'on trouve dans l'article 5 des directives.

Tout d'abord, l'exclusion des immeubles. Les nouvelles règles autorisent l'installation extérieure d'une pompe à chaleur que pour les habitations individuelles. C'est problématique car dans bien des cas, notamment en cas de rénovation, il est impossible d'installer une pompe à chaleur à l'intérieur des habitations collectives, soit par manque de place, soit à cause des coûts. Il manque une directive concernant ces immeubles.

Le deuxième point, c'est l'interdiction pour les nouvelles constructions. La pose extérieure d'une pompe à chaleur n'est autorisée que lors de rénovations. L'article 4, alinéa 2 des anciennes directives, disait que les pompes à chaleur extérieures sont, en règle générale, interdites pour les nouvelles constructions et la nouvelle directive a supprimé ce « en règle générale », ce qui ne permet plus d'exceptions éventuelles.

C'est le troisième point qui nous pose vraiment un problème. Tout d'abord, il y a l'obligation d'invisibilité depuis l'espace public, que nous comprenons tout à fait, qui nous semble logique, mais en plus de cela, il s'agit d'avoir un habillage en accord avec l'expression architecturale du bâtiment. Cela rajoute des coûts inutiles, alors même que l'installation n'est pas visible, ça nous semble être un non-sens. L'ancienne directive était plus souple, elle n'imposait pas cette invisibilité. Un point positif tout de même, la conseillère municipale nous l'a rappelé, il n'est plus nécessaire de fournir des justificatifs prouvant l'impossibilité de poser une pompe à chaleur à l'intérieur pour les raisons qu'elle a données.

Pour conclure, cette révision aurait pu être une opportunité et être plus courageuse. Au lieu de cela, les nouvelles contraintes risquent de freiner les installations de pompe à chaleur plutôt que de les encourager. C'est pourquoi elles ne répondent pas aux attentes des signataires du postulat. Nous estimons que, sauf pour les bâtiments protégés ou en zone protégée, les pompes à chaleur invisibles de l'espace public devraient être exemptées d'habillage. C'est pourquoi, conformément à l'article 32, alinéa 3 du règlement du Conseil général, qui dit ceci : le vote sur le rapport et sur les conclusions peut être demandé par les signataires. Nous demandons qu'un vote soit tenu par les membres du Conseil général. Avant de terminer, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur cette révision exigeante. Merci de votre attention.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. L'objectif du postulat déposé par Annie Thiessoz Reynard et moi-même était clair : simplifier les procédures liées à l'installation de pompes à chaleur sur le territoire communal. Cette volonté était d'ailleurs partagée, y compris du point de vue technique, comme l'avait souligné Noémie Küchler du PLR. Elle rappelait à juste titre que dès 2027, les nouvelles normes sur les gaz frigorigènes imposeront l'usage de gaz moins polluants, mais plus inflammables, nécessitant de lourdes contraintes de sécurité pour l'implantation des PAC. C'est précisément pour cette raison qu'il est indispensable de permettre l'installation de pompes à chaleur à l'extérieur, sans contrainte inutile, pour autant que le voisinage n'en subisse pas de nuisance, que ce soit pour une villa ou pour un immeuble. Or, la nouvelle directive va à l'encontre de cet objectif.

Désormais, aucune dérogation n'est possible si la PAC est visible depuis le domaine public, même pour une villa. Pire encore, l'installation de pompes à chaleur est interdite pour les immeubles de plus de 2 étages en cas de rénovation. Concrètement, cela signifie que les bâtiments les plus importants devront continuer à recourir au gaz, voire au mazout. Est-ce vraiment le choix que nous voulons encourager à l'heure de la transition énergétique ? L'article 25 du RCCZ stipule que les installations techniques suivantes doivent être conçues et montées de manière que la consommation d'énergie et les émissions soient réduites à un minimum. Les pompes à chaleur sont expressément mentionnées. Pourtant, la directive impose toujours un habillage obligatoire, alors même que l'abrogation de cette exigence avait été demandée à plusieurs reprises.

Un tel habillage réduit l'efficacité énergétique, complique la maintenance et augmente les coûts uniquement pour des raisons esthétiques et subjectives. Nous sommes face à une contradiction flagrante entre le cadre réglementaire et la politique communale actuelle. C'est pourquoi je vous encourage vivement, chères et chers collègues du Conseil général, à refuser la réponse à ce postulat.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Le vote sur la réponse peut effectivement être demandé par les signataires selon notre règlement. Nous allons procéder au vote d'acceptation de la réponse proposée par la Municipalité. En cas d'acceptation, le postulat et sa réponse seront classés et archivés. Dans le cas d'un refus, le dossier repartira auprès du Conseil municipal pour réétude et établissement d'un nouveau rapport sous 12 mois. Monsieur le Président, je vous cède la parole pour des compléments.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Comme c'est la première fois qu'on fait cette procédure, je voudrais demander à ma collègue Bernice George de vous redonner quelques explications parce qu'il y a, il me semble, quelques éléments d'incompréhension, en tout cas, on n'est pas forcément aligné dans vos interventions. Alors, je voudrais être juste sûr que les différents éléments ont bien été compris, parce que ce n'est pas tout à fait la volonté qui a émané du Conseil municipal.

Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS. Merci, Monsieur le Président. Alors, en effet, je voulais quand même rebondir sur le fait que le but de cette directive est vraiment de faciliter la pose de pompes à chaleur. On a vraiment déjà vu des effets au sein de notre service. Des demandes, qui auraient été préalablement rejetées en extérieur, ont été déjà acceptées, donc on voit déjà véritablement une amélioration pour les requérants. C'est aussi salué vis-à-vis de la durée de traitement puisqu'aujourd'hui toute demande en extérieur qui est déposée, si elle concerne une maison individuelle, est acceptée. Ces trois conditions rassemblent, sans avoir fait de statistiques précises, plus de 90% des demandes qui sont soumises à la Municipalité.

Aujourd'hui ça fait 10 mois que je suis conseillère municipale, je n'ai reçu qu'une seule demande concernant un immeuble et ces demandes pour une pompe à chaleur extérieure ont été acceptées puisqu'il n'y avait pas d'autres possibilités que de la mettre en extérieur. Le travail a été fait en amont, en collaboration avec le requérant pour cette pompe d'immeuble qui sera installée dans le quartier de Châteauneuf. Il ne s'agit vraiment pas de limiter par rapport à la directive précédente, il s'agit vraiment de faciliter pour les logements qui se trouvent dans les trois conditions telles qu'énoncées.

Pour ce qui est de l'habillage, c'est aussi important de préciser que, de nos jours, les fournisseurs de pompes à chaleur proposent de plus en plus de solutions intégrées dans la construction. On a de moins en moins de propositions d'installations de pompes à chaleur, ce sont des blocs blancs avec ventilateurs visibles. On a de moins en moins d'efforts à faire lors de la couverture de ces pompes à chaleur, et là aussi, ça se remarque dans les demandes de pompes à chaleur. Je sais qu'il y a plusieurs personnes dans la salle qui m'ont approchées pour des demandes de pompes à chaleur et qui peuvent aussi témoigner que la solution est désormais plus facile à intégrer. Donc, vraiment, il y a une facilitation qui concerne plus de 90% des demandes et c'est ce que nous vous proposons ce soir. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci nous pouvons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent la réponse apportée par la Municipalité à ce postulat appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent touche rouge, abstention touche blanche.

La réponse donnée par la Municipalité est refusée par 8 oui, 46 non et 0 abstention.

Monsieur le Président de la Municipalité, veuillez prendre note que la réponse de la Municipalité ne convient pas à notre Conseil général. Nous vous prions de réétudier ce postulat et d'y apporter une nouvelle réponse dans les 12 mois, en tenant compte des remarques qui ont été formulées par les deux dépositaires.

Avant de clore définitivement ce point de l'ordre du jour, je tiens à préciser que la directive proposée par la Municipalité dans sa réponse ne semble pas conforme au droit. Il n'est en effet pas autorisé dans la loi valaisanne de définir des règles de droits contraignantes pour nos citoyens, en dehors d'un règlement en bonne et due forme. Cette directive, au vu de son contenu, devrait plutôt s'intituler « Règlement pour les installations de pompe à chaleur » et passer devant ce Conseil pour acceptation et le cas échéant y être amendé. De fait, le Bureau du Conseil général a décidé de déposer auprès du Canton une demande de prise de position officielle en lien avec l'utilisation des directives, qui n'est pas comprise de la même façon par notre législatif que par l'exécutif communal. Une clarification sera donc apportée lors du plénum de décembre prochain.

VIII- Réponse au postulat "Revitalisation du commerce local"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous pouvons désormais passer au point 8 de l'ordre du jour avec la réponse de la Municipalité au postulat « Pour la revitalisation du commerce local à Sion ». Ce postulat a été déposé le 16 septembre 2024 par le Conseiller Thierry Stalder du PLR et accepté lors du plénum du 11 mars 2025 par 48 oui, 7 non et 1 abstention. Ce postulat demandait à la Municipalité d'étudier et proposer des solutions à même de revitaliser le commerce local en Ville de Sion. Monsieur le Président de la Municipalité, vous avez la parole pour présenter votre réponse.

Zuchuat Raphaël, Conseiller municipal, Le Centre. Défendre un postulat n'est plus vraiment une sinécure. C'est pour ça que je viens avec mon Chef de service. Nous avons le plaisir de vous présenter la réponse du Conseil municipal au postulat pour la revitalisation du commerce local à Sion. Je tiens à préciser que le service n'a pas attendu ce postulat pour travailler sur cette thématique. Le postulat renforçant la légitimité des actions et des mesures qu'ils ont proposées ce soir. La réponse étant relativement complète, il nous a paru opportun de vous la résumer par une brève présentation.

Les commerçants sédunois jouent un rôle important dans l'animation de la Ville et participent activement à l'attractivité de Sion. Ils attirent consommateurs et touristes par l'animation des rues et des quartiers. Mais ils vivent une période de transformation et d'incertitude depuis plusieurs années qui entraîne des changements qui vont en s'accéléralant. Les causes sont multiples, allant de l'engouement croissant du commerce digital, aux changements des habitudes de travail et même du recours au télétravail. Le Conseil municipal est conscient que cette période est compliquée pour les commerçants et il a décidé d'initier le projet « Cœur de Ville ». Ce projet fait également écho aux préoccupations du Conseil général, exprimées par deux questions écrites l'année dernière et par le postulat auquel nous répondons présentement. Le projet Cœur de Ville est de facto la réponse au postulat. Je passe maintenant la parole à Pierre-Yves Debons, Chef du Service Economie et Energie, qui va vous exposer en détails ce projet.

Debons Pierre-Yves, Chef du Service Economie et Energie. À mon tour de vous saluer bien cordialement. Le projet Cœur de Ville se déploie sur deux axes principaux. Le premier, c'est le souhait d'intensifier nos relations avec les différents partenaires concernés, les associations, les commerçants. Le deuxième, c'est la mise en place de mesures concrètes au bénéfice de l'attractivité de Sion. Dans un premier temps, nous avons effectivement voulu entendre les acteurs afin d'évoquer avec eux leurs préoccupations, leurs attentes aussi envers la Ville. Pour ce faire, nous avons mis en place une Commission consultative de l'économie qui regroupe quelques entrepreneurs sédunois, qui regroupe également les présidents des associations faïtières "Sion Commerces & Services" et les "Arts et Métiers" de Sion, ainsi que la direction de Sion Tourisme SA. Nous avons également des contacts réguliers avec l'UCOVA, l'union commerciale valaisanne et son directeur. Nous participons également à titre d'invités aux séances du comité de "Sion Commerces & Services" et à différents groupes de travail. Ces rencontres se sont vraiment intensifiées depuis 12 à 18 mois et sont très importantes. Elles permettent un échange constant et une meilleure compréhension des enjeux de chacun, que ce soit la Ville envers les commerçants, mais aussi les commerçants envers la Ville.

Parallèlement à ce premier axe, nous avons également mandaté un bureau spécialisé du nom d'ATYPIC, avec comme mission d'analyser l'attractivité commerciale de Sion et d'identifier des leviers sur lesquels nous pourrions agir pour dynamiser et soutenir le commerce local. De cette étude ou analyse est ressorti un catalogue d'une trentaine de mesures regroupées en 10 thématiques différentes, des mesures déjà existantes comme le soutien par exemple au service de livraison à domicile à vélo, des courses dring-dring ou la gratuité des parkings du vendredi soir et le samedi et d'autres qui sont nouvelles. Certaines mesures dépendent dans leur mise en œuvre plutôt du "Service Economie et Energie". D'autres mesures sont plutôt mises en place ou déjà en place ou seront mises en place par nos collègues d'autres dicastères. Il nous a paru vraiment intéressant de regrouper toutes ces mesures afin d'avoir une vue globale de toutes les mesures possibles pour soutenir ce commerce local.

Vous trouverez dans la réponse le détail de ces mesures. Je vais simplement vous les passer en revue sans ordre d'importance particulier, les unes après les autres. Voilà les 10 thématiques, la première est la communication, donc en collaboration avec les acteurs concernés, les commerçants, les associations. Nous prévoyons de soutenir des actions de communication lors de périodes importantes, commercialement parlant. On parle de Noël, de la fête des mères, de Pâques. Nous prévoyons également de réaliser des capsules vidéo pour mettre en valeur certaines rues commerçantes, par exemple, ou encore des campagnes un peu plus institutionnelles en collaboration avec l'UCOVA, l'union commerciale valaisanne.

La deuxième thématique, c'est l'occupation des rez-de-chaussée vacants, que ce soit par l'habillage de vitrines afin d'éviter ces bâches ou plastiques qui sont inesthétiques et qui donnent un sentiment de vide mais aussi par l'occupation ponctuelle de locaux vacants par des expositions éphémères ou encore des opérations de commerces éphémères ou pop-up store.

Un troisième axe est de mobiliser et fédérer les acteurs concernés. Comme déjà évoqué, nous avons fait un premier pas avec la Commission consultative de l'économie, mais nous souhaitons aller plus

loin, notamment en réunissant également les agences immobilières et les propriétaires de locaux commerciaux situés en rez-de-chaussée pour les sensibiliser à la thématique.

Un élément important qui est ressorti des discussions, c'est de proposer des expériences aux consommateurs avec l'organisation de manifestations, qu'elles soient nouvelles ou déjà existantes, qui drainent du public en ville et qui favorisent l'activité commerciale. Ou pourquoi pas aussi par la création de parcours thématiques qui permettraient de lier tourisme et shopping.

Le point 5, est-ce que la Ville doit faire un travail de démarchage, d'enseignes ? Est-ce que la Ville peut aider les commerçants de manière directe financièrement ? Ces points ont suscité de nombreuses discussions au sein de la Commission. Monsieur le Conseiller reviendra sur ce point un peu plus tard.

En point 6, afin de pouvoir établir un diagnostic de la situation, il est important de cartographier ou de monitorer l'activité commerciale, notamment de connaître, rue par rue, le nombre de commerces vides, le nombre de surfaces occupées par des restaurants, par des agences immobilières, des coiffeurs ou encore d'autres boutiques d'habits. A l'été 2023, vous l'aviez certainement vu dans le rapport gestion 2023, nous avons fait une première étude et nous sommes en train de la réactualiser. Pour mémoire, sur les 584 surfaces commerciales qui avaient été recensées à Sion, pas uniquement dans le centre-ville vieille ville mais dans le centre-ville élargi, y compris Avenue de la Gare, Avenue de Tourbillon, etc. Sur ces 584 surfaces commerciales, 564 étaient occupées, soit un taux d'occupation de 97%. Nous sommes en train de réactualiser cette analyse et vous pourrez certainement l'avoir dans le rapport de gestion 2025.

En point 7, la Ville de Sion est souvent citée en exemple pour la qualité de ses aménagements urbains. Il est important de continuer dans cette voie, c'est vraiment important.

Le point suivant qui est ressorti lors des discussions, c'est garantir des conditions-cadres. Que ce soit l'accessibilité du centre-ville, des places de parking en suffisance, des conditions de parking attractives permettant le développement des commerces, c'est une thématique vraiment qui est revenue souvent sur la table lors de nos discussions. Au niveau réglementaire, il a été rappelé par courrier à tous les propriétaires de locaux commerciaux, en rez-de-chaussée, en zone vieille ville, la teneur de l'article 96 du RCCZ, qui entend favoriser une activité commerciale ouverte dans ce type de locaux.

En point 9, l'UCOVA s'est approchée de la Ville, car elle souhaite développer deux projets innovants à moyen terme. On parle là de 2027-2028, d'un projet de carte de paiement locale et un deuxième projet de place de marché digitale. Nous sommes déjà engagés à les accompagner dans ces démarches.

Et puis enfin, afin de piloter ce projet, il est important de pouvoir affecter quelques ressources autant humaines que financières. Nous avons décidé de modifier quelque peu le cahier des charges de ma collègue collaboratrice économique au service en lui attribuant un rôle de City Manager au contact direct des commerçants, des associations et des parties prenantes. Des budgets pour réaliser les mesures doivent également être alloués. Ce processus se fera bien sûr dans le cadre budgétaire ordinaire, on peut y revenir après.

Ce catalogue de mesures a été soumis ensuite à la commission consultative de l'économie, qui l'a critiqué, qui l'a amendé. Chaque mesure ou presque a été discutée, d'autres idées sont ressorties. Il y a eu plusieurs séances participatives et il a été décidé de prioriser certaines actions pour cette fin 2025 et 2026.

Pour cette fin 2025, dans un premier temps sur la période de Noël, il a été décidé de soutenir une communication active sur la période de Noël en collaboration avec Sion Commerces & Services et en collaboration avec le Marché de Noël donc ça vous avez l'exemple qui a été fait en 2024 donc ce ne sera pas le même visuel. Comme deuxième mesure c'est essayer d'éviter ces vitrines vides, en tout cas de proposer un habillage de vitrine vide, vous avez là un exemple de la boucherie Pitteloud à la Rue du Rhône, ce ne sera pas ce motif là parce qu'il est contraire au règlement mais nous sommes en train de retravailler le projet et puis il pourra être posé ces prochains jours. Enfin également, une autre mesure que nous allons mettre en place encore, quand je dis « nous », c'est la Ville avec les associations et les commerçants, c'est l'action Vitrine en Fête, qui est initiée par l'UCOVA. Environ 40 commerces de la ville participeront à cette action qui incite les consommateurs à scanner un QR code placé dans chaque vitrine des commerces participants et ainsi participer à un grand concours et gagner de nombreux bons d'achat. La Ville a aidé de manière très active à recruter les commerçants, puisque je pense que la moitié des commerçants a été recruté par ma collègue et participera aussi à la planche

de prix. J'aimerais vraiment souligner que cette mesure, c'est l'exemple type de la ligne dans laquelle nous souhaitons aller, parce que c'est quasiment la première fois où tous les acteurs, les associations, l'UCOVA, Sion Commerces & Services, la Ville et les commerçants eux-mêmes collaborent avec un objectif commun. Nous prévoyons également deux autres mesures pour cette fin d'année. Une rencontre avec les propriétaires de locaux commerciaux et les agences immobilières pour les sensibiliser à la thématique des rez-de-chaussée et le cofinancement d'une formation digitale de présence sur les réseaux sociaux pour les commerçants ainsi que la co-organisation d'une soirée de réseautage dédiée à cette thématique.

Pour 2026, nous allons reprendre ces mesures qui seront améliorées, discutées avec la Commission consultative. Nous prévoyons d'intensifier les campagnes de communication avec notamment une campagne un peu plus institutionnelle et testimoniale, « J'achète local » en collaboration avec l'UCOVA, qui devrait se déployer en principe sur l'entier du canton. L'occupation ponctuelle de vitrines avec des opérations de concepts d'art en ville et lancer un ou deux appels à projets pour des locaux vides sous forme de pop-up stores.

Dans la réponse, vous trouverez le détail des mesures, le budget, quand elles seront mises en place. Vous dire que les mesures que je vous ai détaillées pour 2025 sont intégrées dans le budget 2025 du Service et celles de 2026 seront intégrées au budget 2026 qui vous sera soumis prochainement, puisque ce sera l'objet de l'avant-dernière session de l'année.

J'aimerais terminer en soulignant que la Ville n'intervient pas ou n'intervient que de manière complémentaire au financement des mesures proposées. Ce n'est pas l'objectif de la Ville de financer à 100% des mesures. Chaque mesure, mise à part celles qui dépendent de la Ville, comme des aménagements urbains par exemple, doit être cofinancée par les acteurs eux-mêmes, les commerçants, les associations. La campagne de communication de Noël, en principe, sera répartie un tiers pour le marché de Noël, un tiers pour "Sion Commerces & Services" et un tiers pour la Ville. C'est vraiment important, c'est aux acteurs de se responsabiliser et nous, la Ville, qui pouvons donner un coup de main lorsque cela est possible. Et puis, deuxième point sur lequel j'aimerais aussi insister, c'est le fait que le projet est appelé à se déployer sur plusieurs années. Ce n'est pas un projet qu'on lance maintenant en 2025 et qui s'éteindra en 2026. Chaque mesure qui est mise en place sera analysée, discutée avec la Commission consultative qui agira un peu comme un observatoire du commerce, qui critiquera les mesures et qui en proposera d'autres. Peut-être qu'en 2027, d'autres mesures seront mises en place en fonction des opportunités. Nous établirons chaque année un plan d'action qui sera lié à un budget qui vous sera soumis selon le processus habituel.

Zuchuat Raphaël, Conseiller municipal, Le Centre. Voilà, merci au Chef de Service Pierre-Yves Debons pour ce tour d'horizon. Vous l'aurez compris, c'est un début qui nous permettra de faire évoluer ce projet. Tu l'as dit Pierre-Yves, les discussions vont continuer avec l'UCOVA et "Sion Commerces & Services". De ces discussions vont naître effectivement d'autres idées, le projet sera évolutif dans le temps. Maintenant, on a discuté aussi, avec la Commission consultative et les acteurs, de l'aide à l'installation, l'achat des locaux éventuellement par la Ville ou par la Commune. Ça a été refusé par la Commission consultative et les acteurs eux-mêmes : des coûts élevés, impact positif difficile à estimer et surtout concurrence faussée, donc ça a été mis plutôt de côté. Maintenant, il y a des aspects financiers parce qu'effectivement ces mesures nécessiteront un financement de la part de notre Commune, même si c'est cofinancé par les acteurs eux-mêmes. Pour les mesures qui sont prévues en 2026, on mettra au budget 150'000 francs pour Cœur de Ville. Ce budget sera soumis à votre approbation. Mais que vous sachiez quand même que ces mesures ont un coût en dehors du travail effectué par notre service.

En conclusion, je dirais que nous avons tous le souhait d'aller dans le même sens pour renforcer et promouvoir l'attractivité de notre ville. Partager un souci, c'est bien. Essayer de le résoudre tous ensemble, c'est mieux. Alors, mon dernier message est clair, Chères Conseillères et Conseillers, montrons l'exemple en allant nous-mêmes régulièrement consommer dans nos commerces locaux et en passant le message à nos jeunes d'en faire de même. Exemplanité, éducation, communication et persuasion. Merci pour votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le Conseiller municipal et Monsieur le Chef de Service pour votre présentation. On se retrouvera peut-être dans un commerce local tout bientôt. Monsieur le Conseiller Stalder, désirez-vous prendre la parole ?

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Merci Monsieur le Président. En préambule, je rappelle que le règlement sur l'affichage public n'a pas encore été validé par ce Conseil, donc il sera peut-être encore possible à l'avenir de faire des jolies décorations, comme vous l'avez montré. Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse au postulat. Je tiens également à saluer les services de la Ville pour le travail conséquent réalisé dans le cadre du projet « Cœur de Ville ». Ce projet témoigne d'une prise de conscience bienvenue face aux défis que traverse le commerce de proximité et d'une volonté de construire des solutions concrètes et concertées. Le catalogue de mesures proposées est riche et structuré. Il aborde les enjeux de communication, d'occupation des rez-de-chaussée vacants, de soutien à la digitalisation, de gouvernance et bien d'autres.

C'est une base solide pour agir et nous saluons le fait que certaines actions soient déjà budgétées et en cours de déploiement. Évidemment, le fait que ce soit un cofinancement, c'est essentiel et c'est une très bonne chose. Le PLR le soutient évidemment. Cela dit, le Conseil général est également intéressé à connaître les autres mesures du catalogue qui seront mises en œuvre plus tard et qui ne sont pas encore définies dans la réponse au postulat. Il est important que cette dynamique ne s'essouffle pas et que le suivi soit régulier, transparent et partagé avec les élus du législatif. Nous comptons sur vous pour ce partage.

Nous serons attentifs à ce que les moyens alloués soient à la hauteur des ambitions et soutiendront évidemment la ligne budgétaire dans le budget 2026 et que le gouvernement du projet soit clair et efficace. Le commerce local est un pilier de la vie urbaine et sa revitalisation mérite une attention stratégique continue et commune. Nous ne demandons pas le vote sur la réponse qui est de qualité et en adéquation avec les objectifs du postulat. Je vous remercie de votre attention.

IX- Réponse au postulat "Vote/élection électronique"

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 9 avec la réponse de la Municipalité au postulat « Votes, élections électroniques ». Ce postulat a été déposé le 16 octobre 2024 par Monsieur le Conseiller Thierry Stalder du PLR. Il a aussi été accepté lors du plénum du même 11 mars 2025 avec le même score que le précédent, c'est-à-dire 48 oui, 7 non et 1 abstention. Ce postulat demandait à la Municipalité d'analyser la faisabilité de la mise en place du vote électronique pour les élections communales. Monsieur le Président, vous avez la parole pour la réponse de la Municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Vous l'avez vu, je ne vais pas relire in extenso ces éléments de réponse. On a essayé de vous clarifier un petit peu le cadre légal dans lequel pourrait évoluer un vote électronique avec une évolution au sein de la Confédération. La Confédération ne s'était pas endormie, puisque déjà depuis plus de 20 ans, il y a près de 300 essais de votes en ligne qui ont été faits dans le cadre du projet de vote électronique. Certains cantons ont été autorisés par le Conseil fédéral à pouvoir faire des essais. C'étaient les cantons de Bâle-Ville, de Saint-Gall et de Thurgovie qui ont pu mener des essais entre 2023 et 2025. Il y a aussi les Grisons qui ont reçu une autorisation d'essais de votes électroniques durant la période 2024-2026, c'est encore en cours. La Confédération a renouvelé son autorisation générale de ces essais pour 2025-2027 pour les cantons de Bâle, Saint-Gall, Thurgovie et des Grisons. Aujourd'hui, tous ces cantons utilisent le système de vote électronique à vérifiabilité complète de la Poste suisse, qui est le seul fournisseur habilité par la Chancellerie fédérale.

On n'a pas encore ce bilan de tests de la Confédération, mais on a pu identifier quels étaient les avantages. Je suis passé un petit peu rapidement là-dessus. En fait, la Confédération avait identifié que le vote électronique permettait de rendre impossible le dépôt de suffrage nul, permettait d'obtenir des résultats, des scrutins plus rapides et puis d'empêcher effectivement les retards tels que l'on peut rencontrer quand on parle de vote par correspondance et permettait, en plus, à des groupes si présentant des besoins particuliers, par exemple les personnes en situation de handicap, de pouvoir exercer leurs droits politiques de manière autonome. En revanche, la Confédération n'a jamais accepté de pouvoir faire ces tests sur l'entier de l'électorat. Aujourd'hui, c'est 30% de l'électorat cantonal et 10% de l'électorat national qui peut être touché par ces essais de droit de vote électronique.

Le système de vote électronique, développé par la Poste, a cette double vérifiabilité. Il y a d'abord la possibilité pour les électrices et les électeurs de vérifier si leur vote a bien été enregistré. Ensuite, les cantons peuvent contrôler l'ensemble des scrutins et vérifier qu'il n'y ait pas de tentatives de

manipulation ce qu'on appelle la vérifiabilité universelle. Le service de la Poste permet aujourd'hui ces deux niveaux de contrôle.

Sur le plan cantonal, le Canton du Valais n'est pas favorable à ce vote électronique. S'il souhaitait vraiment le développer, il faudrait qu'il puisse définir l'électorat autorisé, conclure un contrat avec la Poste et obtenir, comme pour les autres cantons, une autorisation de la part du Conseil fédéral. En 2021, un postulat avait été déposé. Le Conseil d'État a soumis son rapport au Grand Conseil et le Grand Conseil a classé ce postulat. Aujourd'hui, il n'y a pas de volonté politique de la part du Grand Conseil d'introduire cette notion de test de vote électronique. Il n'est légalement pas possible de pouvoir introduire ce système électronique de la Poste pour les élections fédérales, cantonales et communales dans le Canton du Valais. Par ricochet, il n'est pas possible pour la Ville de Sion de pouvoir introduire ce vote électronique sur son sol, y compris si elle entend même limiter cette possibilité à une votation ou à une élection communale. Aujourd'hui, ce sont des recommandations du Conseil municipal. On prend acte de l'impossibilité d'introduire ce système de vote électronique et d'attendre les conclusions et l'évolution de la position du Canton pour se déterminer.

On ne classe pas définitivement le dossier, mais on est convaincu que les nouvelles technologies sont capables d'améliorer l'accessibilité aux élections et aux votations fédérales, cantonales et communales. Voilà, Mesdames et Messieurs, la réponse au postulat « Vote élection électronique ».

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Merci Monsieur le Président. Je tiens à remercier le Conseil municipal ainsi que les services de l'administration pour avoir pris le temps d'analyser notre postulat sur le vote électronique et d'avoir fourni une réponse très complète tenant compte du cadre fédéral et cantonal. Nous devons malheureusement prendre acte du fait qu'à ce jour, il n'est pas possible pour une commune d'introduire le vote électronique, même pour ses propres scrutins. C'est évidemment regrettable, car cette technologie pourrait offrir des perspectives intéressantes en matière de participation démocratique, notamment pour les jeunes et les personnes à mobilité réduite. Nous espérons que la récente acceptation de l'e-ID par le peuple suisse pourra accélérer les choses et favoriser un cadre plus propice à l'introduction du vote électronique dans les années à venir. Le groupe PLR reste convaincu que le vote électronique représente une évolution naturelle de nos institutions. Nous encourageons la Ville à poursuivre sa veille sur ce sujet. Nous ne demandons pas de vote électronique, la réponse étant claire et complète.

X- Information de la Municipalité

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous voilà arrivés au point 10 avec les informations que souhaite nous transmettre la Municipalité. Monsieur le Président, la parole est à vous.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je présenterai les éléments concernant le football, tout à l'heure. En préambule, quelques informations sur le Pôle musique. Vous avez vu qu'il a commencé à battre véritablement de tout son poulx au sommet de la ville. Il manque encore aujourd'hui ce restaurant qui va rouvrir. Comme ça il permettra aux parents qui doivent attendre la fin des cours de pouvoir se sustenter mais pas que puisqu'il est aussi censé devenir un restaurant de ville, de pouvoir fournir des repas pour l'Office de l'asile qui va l'exploiter, comme on a L'Entre-Deux, entre Valère et Tourbillon, ou d'autres établissements.

Nous avons eu dans une certaine intimité qui a été voulue, l'inauguration de l'extension du cimetière de Platta. Je vous invite à titre individuel à parcourir déjà ce petit cheminement maintenant qui est entre la Rue du Tunnel, au travers de ce magnifique vignoble aux pieds de Tourbillon pour vous rendre dans ce cimetière de Platta. Vous verrez ce jardin du souvenir qui a été travaillé avec une magnifique sculpture de Vincent Fournier et qui ouvre des perspectives pour les vivants et pour les morts sur le grand paysage. Allez découvrir cet aménagement qui est une première étape de l'extension du cimetière de Platta.

La Biennale Son, qui est toujours en cours, c'est vraiment une manifestation dont on parle peut-être un petit peu moins, mais qui a une dimension internationale. Il y a des artistes, des expériences qui valent la peine. C'est sur différents sites à Sion et à Martigny, mais je vous encourage à peut-être aller sur le site, puis à retrouver quelques moments où vous allez vous connecter avec cette exposition d'art contemporain.

On est à la fin d'un été qui a été très positif pour la vie sédunoise, pour la vie associative, pour la vie touristique, pour la vie économique. Entre le VTT et la partie du Castel Ride, les gens qui ont fait le debriefing nous parlent de 65 millions de vues pour cet événement qui a marqué, en tout cas d'une pierre blanche, la porte d'entrée dans ces championnats du monde de VTT. 13'000 personnes pour la Schubertiade dans les 16 lieux qui étaient dévolus à l'accueil de ce public. Si on remonte un petit peu dans le cadre de l'Euro féminin, grâce à un sponsor de carte de crédit, on peut identifier quelles sont les retombées économiques exactes, quasiment minute par minute. C'est plus de 43% d'activités économiques supplémentaires sur le territoire de la Ville pendant cet événement. Je crois que les investissements que vous avez acceptés dans le cadre du budget 2025, avec les organisations qui ont été mises en place et là je tiens vraiment à remercier tous les services de la Ville. On est allé les remercier lors d'une petite raclette où le Conseil municipal a mis le tablier pour racler et exprimer notre connaissance à nos collaboratrices et collaborateurs qui avaient engagé du temps en plus de leur activité quotidienne pour recevoir au mieux nos hôtes et participer à l'organisation de ces événements.

On a des mises à l'enquête qui sont en cours aujourd'hui. Il y a cette fameuse passerelle de mobilité douce sur les voies ferrées qui est censée relier Cour de Gare à la Rue de l'Industrie. On va avoir le canal de Vissigen qui va être aussi mis à l'enquête, c'est dans le cadre des mesures prioritaires de Rhône3. Nous travaillons aujourd'hui, puisque nous avons pu prendre possession des anciens locaux de Matériaux Plus à la Rue de l'Industrie, pour pouvoir faire vivre cet espace de manière temporaire, puisqu'à terme, il y aura bien sûr une densification de cette zone avec d'autres affectations. Mais l'idée, c'est que pendant quelques années, 3 à 5 ans, on puisse faire vivre cet espace avec différentes activités que vous aurez l'occasion de découvrir.

Dans le cadre de l'Union des Villes, on a évoqué une thématique qui nous est chère, c'est la notion des charges de centralité. On le voit, les budgets de nos villes sont de plus en plus compliqués. Ce n'est pas que l'apanage des villes, on le voit dans le cadre des cantons, de la Confédération. Pour nous, il y a toujours cette question du report de charges ou de la difficulté à faire reconnaître les charges de centralité, que ce soit dans le domaine du sport, de la mobilité, dans le domaine culturel, vis-à-vis soit des autres communes, soit vis-à-vis du canton. Je m'étais engagé et on verra peut-être lors d'un plénum d'informations, pour vous présenter ces résultats et voir comment on peut utiliser cette matière première pour faire reconnaître cette notion de la centralité dans le cadre des équilibres financiers entre les communes et entre Canton et communes.

Au chapitre des rénovations, vous avez peut-être vu que la Cathédrale avait un toit qui était en train d'être rénové. Ce n'est que la première étape. Le Chapitre cathédrale et Monsieur Rothen sont venus à notre rencontre pour nous expliquer qu'effectivement, ils partaient dans un cycle de rénovation un peu plus important pour notre cathédrale.

En ce qui concerne l'aéroport, le délai de la consultation est terminé. La Ville de Sion a bien sûr pris position en faveur de ce projet de cantonalisation de l'aéroport. On s'est mis d'accord aussi avec le Canton sur les objectifs de développement de l'aéroport en type de mouvements et par nombre aussi de mouvements. C'est ce qui va nous permettre de finaliser ce fameux plan sectoriel d'infrastructures aéronautiques, ce PSIA, qui est en fait une espèce de règlement de fonctionnement, un PAZ RCCZ à l'échelle de l'aéroport, qui permet de déterminer où on situe certaines activités et d'être sûr qu'on est en conformité entre ce que l'on prévoit comme développement de l'aéroport et les infrastructures qui sont existantes.

La Ville de Sion a aussi adhéré à l'association Gornerli, qui a cet objectif de pouvoir construire un nouveau barrage sur les hauts de Zermatt qui viendrait turbiner dans le cadre des eaux concédées de la Grande-Dixence. La Ville de Sion est faiblement concédante pour la Première-Dixence et Grande-Dixence. C'est à ce titre-là qu'elle a été invitée à participer aussi à cet effort.

Dans le domaine social, on est toujours mois par mois et année par année avec une baisse des montants qui sont versés pour l'aide sociale. C'est à peu près 3% par rapport à l'année dernière pour la même période. On voit que cette baisse de l'aide sociale continue. En revanche les gens qui viennent à l'aide sociale, ce sont des gens qui, malheureusement, demeurent plus longtemps. Ça touche des gens qui ont de la peine ou qu'on a de la peine à remettre sur le marché du travail.

En ce qui concerne les EMS, vous savez que nous avons une société. Je dis nous, parce que la Ville en est grandement propriétaire et majoritaire, qui s'appelle Les Pérégrines SA, qui est une société de services, qui gère aujourd'hui l'EMS de Gravelone et l'EMS des Glariers. Dès le 1er janvier 2026, elle

va aussi pouvoir s'impliquer dans la gestion du Carillon de Saint-Léonard, pour lequel la Ville de Sion est aussi un des partenaires. C'est l'idée d'avoir des compétences métiers, que ce soit dans l'hôtellerie, dans les soins, dans l'administration pour les différents EMS de la région de Sion. C'était l'objectif qui avait été constitué lors de la création de cette société Les Pérégrines.

Vous dire également qu'on a pu résoudre, à satisfaction aujourd'hui, l'utilisation de la place de tir de Pra Bardy, puisque notre tranchée couverte, qui recueille tous les tirs à courte distance, est en fonction. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques tirs à longue distance. On n'est pas tout à fait dans la même situation que d'autres places d'armes, en Valais ou ailleurs, mais là, il faudra que, durablement, le nombre de tirs permette de respecter l'OPB. Du côté de la Ville, on a aussi notre part à faire, puisque nous sommes propriétaires du stand de tir des Casernes. Là aussi, il y a des réflexions qui sont en cours pour que, dans le cadre de la révision du PAZ RCCZ, on puisse aussi respecter l'OPB. On est en train de discuter avec la Cible de Sion, avec l'armée, pour pouvoir, soit par des mesures organisationnelles, soit par des mesures constructives, durablement respecter les normes, notamment avec le développement de ce quartier, avec de l'habitat et différentes activités humaines.

Voilà ce que je souhaitais partager avec vous en informations un peu plus générales.

Voilà quelques éléments d'informations sur l'avenir de la relève du football valaisan. Vous rappeler le contexte historique, je l'ai évoqué tout à l'heure lors de la réponse à l'interpellation. Les 4 partenaires ont écrit une lettre d'intention qui avait pour but d'évoquer cette notion de formation de la relève. On parlait de ce stade de 15'000 places. Concernant cette capacité, c'est un des questionnements que j'ai entendu tout à l'heure, c'est une capacité qui est régulièrement utilisée. De diminuer le stade par 2, ça signifie laisser 7'000 à 8'000 personnes dehors, à l'extérieur du stade. Il faut être conscient aujourd'hui que cette capacité convient bien à l'infrastructure. Il n'y a pas de volonté de l'augmenter dans le cadre de la nouvelle infrastructure qui est en cours de réflexion. La mise en place d'un comité de pilotage qui était capable, en principe à fin 2024, de pouvoir donner ses premiers éléments.

On est passé de l'intention au principe. Ça a été le contenu de la conférence de presse que nous avons tenue le 26 juin dernier, avec ces grands principes. Une académie cantonale de football, j'en reviendrai avec un peu plus de détails là-dessus, avec la création d'un centre cantonal. La participation financière du Canton, puisque là, c'est le Canton qui va être le pilote de ce projet et qui peut intervenir en vertu de la Loi sur le sport. La Ville de Sion participera notamment avec la mise à disposition des terrains que nous avons rachetés à Armas Suisse, sur le site de la Garenne. Pour le stade de football, la variante rénovation a été abandonnée au profit d'un projet de nouveau stade qui est porté par des privés, en l'état sans participation financière publique. La Ville s'engage à maintenir le stade de Tourbillon en fonctionnement jusqu'à la mise en service de la nouvelle infrastructure et des terrains seraient effectivement mis à disposition des porteurs de projets sous forme d'un droit de superficie.

Si je viens à l'Académie, je vais aller assez rapidement. C'est un travail qui est en cours avec le Canton, l'Association Valaisanne de Football, la Ville de Sion et le FC Sion. Vous avez là l'objectif d'accueillir à partir des M15 sur le territoire de la Garenne les jeunes footballeuses et footballeurs. Comme ça a été évoqué, c'est une vision cantonale avec d'autres terrains de jeu dans le Bas-Valais, dans le Valais central et dans le Haut-Valais. L'organisation se base sur l'idée d'avoir une fondation de droits publics qui serait fondée par les partenaires sportifs et les partenaires publics. L'objectif est de former, encourager les footballeurs et les footballeuses de talent dans les différents domaines du football, de la scolarité et de la formation sur la vie personnelle. Il y a aussi une notion d'école de vie. Tous ces éléments seront réglés selon des critères qui sont bien arrêtés par les directives de l'Association suisse de football avec des labels qui sont déjà aujourd'hui existants. Les moyens pour arriver à atteindre ces objectifs, c'est de construire, entretenir et exploiter une académie, avec les filières d'éducation que vous avez aujourd'hui qui sont déjà en place. Cette fondation, elle sera d'utilité publique, c'est-à-dire qu'elle doit être pérenne sans but lucratif.

Les partenaires ont essayé de définir un petit peu leur rôle. Le Canton du Valais va soutenir cette infrastructure et cette exploitation en fonction de la Loi cantonale sur le sport et le Fond du sport. Il y a les deux sources de financement, avec également des appuis techniques et une coordination avec les filières de sport et de formation. Pour l'Association Valaisanne de Football, c'est clair qu'elle va être un petit peu plus impactée. Ils ont fait un gros travail d'aller voir ce qui se passait dans d'autres cantons, auprès d'autres clubs pour voir comment on peut faire fonctionner cette académie. Il y a le concept sportif, il y a la gestion aussi du site notamment sur la partie du foot-éco. L'Association Valaisanne de Football va devoir aussi participer au montage financier dans des proportions qui doivent être définies

aujourd'hui par les différents partenaires. Pour le club, il a aussi un intérêt à la formation. On a à peu près les mêmes responsabilités que pour l'Association Valaisanne de Football avec des éléments un petit peu plus précis sur le bureau exécutif, notamment par rapport à la gestion de ce centre de performance. Pour la Ville de Sion, c'est la mise à disposition des terrains et la participation financière au projet, parce que nous l'avons dit aussi, dans le cadre de la communication, nous sommes prêts à soutenir financièrement cette partie de formation. Ça rentre dans les missions de la Ville de soutenir le sport pour tous. On ne soutient pas aujourd'hui les clubs professionnels. En revanche, le sport pour tous fait partie de nos missions.

Vous avez là quelques chiffres. On a toujours parlé de ces fameux 30 millions qui seraient nécessaires à l'investissement. Vous voyez quelques détails qui sont donnés. Pourquoi la Garenne ? Parce qu'on avait des terrains qui étaient immédiatement mobilisables. Il y a des synergies qu'on peut exploiter aussi avec l'Ecole d'agriculture pour, par exemple, les repas et éviter d'avoir à construire un restaurant. Le FC Sion travaille aujourd'hui avec l'école Ardévaz en termes de formation. Il y a la volonté d'inclure ce volet de formation extra sportive pour les jeunes footballeuses et footballeurs.

Vous avez là une image de ces 8 terrains avec un corps de bâtiments où on va plutôt retrouver des vestiaires, des éléments de salles de force pour pouvoir permettre l'exploitation de ces différents terrains. Il y a des terrains synthétiques, il y a des terrains naturels. Ça dépendra justement de toute la planification de jeux de ces différentes équipes. Il y a aussi le maintien des deux clubs natifs, que ce soit le FC Châteauneuf ou le FC Aproz. C'est un savant mélange de planification et d'horaires pour permettre véritablement d'utiliser ce site de la manière la plus rationnelle possible.

Pour le stade, je n'ai pas grand-chose à vous dire de plus que ce qu'on a déjà évoqué dans la réponse. Vous pouvez voir les objectifs de la rénovation, puisque la Ville devait questionner cette rénovation avec des objectifs qui avaient été fixés pour avoir une infrastructure capable de tenir 70 nouvelles années, que ce soit en termes de places assises, de loges, d'espaces business, d'accès dédiés aux VIP, d'un espace famille, de soigner les champs de vision, la couverture. Aujourd'hui, on a un stade qui n'est pas entièrement couvert. On n'a pas une qualité de vision suffisante depuis chaque siège. On ne peut pas circuler entre les différentes tribunes. Tous ces éléments sont des éléments essentiels qu'on doit prendre en compte dans le cadre de la création et de la rénovation pour amener à une infrastructure moderne.

Pour vous montrer un petit peu l'analyse qui a été faite, c'est vrai que le passage de la capacité actuelle en tout assis pour 15'000 places, c'est environ 5'000 places que l'on perd. Selon l'étude réalisée, on pourrait compenser par la création d'un 2^{ème} anneau et la fermeture des différents angles qui permettraient, avec les places assises actuelles, de pouvoir obtenir cette jauge de 15'000 places. Là, c'étaient quelques éléments que nous avons donnés dans le cadre du cahier des charges d'analyse du coût pour les espaces VIP, les cantines... On est rentré dans le détail de ce qui était nécessaire en fonction de l'expérience actuelle et des souhaits de cette nouvelle infrastructure. Je ne vais pas lire, vous êtes capables de pouvoir imprimer ces différents éléments.

Puisqu'on a parlé d'éléments économiques et sportifs, il y a aussi des éléments sécuritaires et techniques, notamment par rapport à tout ce qui concerne un plateau technique, l'éclairage, le Wi-Fi, des écrans, enfin ce qui fait partie aujourd'hui d'une infrastructure contemporaine pour faciliter la perception de ce qui se passe à l'intérieur.

Vous avez ici cette fameuse estimation des coûts de rénovation qui a été faite auprès demandé à HRS. Là vous en avez la synthèse, avec deux éléments. On n'a pas intégré les coûts du déménagement. C'est sûr que de rénover Tourbillon, ça aurait signifié 2 à 3 saisons de non-utilisation du stade de Tourbillon pendant lesquelles le club aurait dû aller louer un autre stade et d'autres infrastructures avec des pertes de revenus économiques puisqu'on n'est plus emballé, on n'aura pas forcément les 13'000 ou 15'000 spectateurs que l'on peut avoir à certains matchs. On a pris aussi une hypothèse, c'est que la structure actuelle du stade permettait une rénovation. C'est encore une hypothèse qui est à vérifier si les éléments structurels du stade le permettent. C'est pour ça qu'on est arrivé à ce chiffre de 74 millions selon la présentation que je vous ai faite tout à l'heure.

Concernant la variante nouveau stade, je n'ai pas grand-chose à vous dire de plus que les images que vous connaissez, que je connais ou que le Conseil municipal a aujourd'hui. Nous attendons la présentation d'un projet avec des plans, avec des affectations pour pouvoir nous prononcer sur sa conformité, sur le terrain qui va être nécessaire à sa réalisation. Il s'agit des éléments que j'évoquais,

de 15'000 à 16'000 places réparties un petit peu différemment qu'aujourd'hui, avec un toit rétractable et un hôtel derrière la tribune principale. C'est ce qui ressort de la communication actuelle du FC Sion sur cette nouvelle infrastructure. Voilà ce que je pouvais vous partager aujourd'hui sur ces éléments. Comme ça a été dit dans la réponse à l'interpellation, on reviendra régulièrement vers vous pour vous communiquer des informations et vous tenir au courant de l'évolution du projet. Merci de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Un grand merci Monsieur le Président pour ces informations fort intéressantes et surtout pour cette présentation qui précise un petit peu ce qu'est ce campus de jeunes futurs footballeurs.

XI- Divers

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous voilà arrivés au dernier point de l'ordre du jour de cette soirée avec les divers. Je profite de la parole pour excuser l'absence du Chef de service Ludovic Bruchez que j'ai loupé tout à l'heure et passe rapidement la parole à Monsieur le Conseiller municipal Raphaël Marclay qui a une information à nous transmettre.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Avec près de 250 orgues répertoriés, témoins de près de 6 siècles de facture d'orgues, le Valais possède un très riche patrimoine d'une grande diversité mais hélas largement méconnu. C'est en tout cas le constat de l'association Orgue-Bramois qui, portée par le succès de l'installation de son nouvel orgue, a publié, en partenariat avec le service immobilier patrimoine dans la prestigieuse collection de la Société d'histoire de l'art en Suisse, un guide bilingue co-écrit par l'organiste Edmond Voeffray et l'historien Cyrille Fauchère pour faire rayonner et vivre ce trésor inestimable. L'association Orgue-Bramois que j'ai le plaisir de représenter ce soir, est fière et heureuse de vous en offrir un exemplaire à chacune et chacun, ainsi qu'aux chefs de service, qui vous sera distribué à la sortie du plénum.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le conseiller. J'ai remarqué en plus que sur les 20 orgues qui sont présentés, il y en a quand même 3 qui sont dans notre municipalité, c'est quand même pas mal.

Nous passons maintenant aux questions. Nous avons reçu 7 questions écrites. Celles-ci seront affichées comme habituellement sur l'écran principal et qui ne seront par conséquent pas lues.

Comme déjà proposé lors du dernier plénum, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous pouvez faire, si vous le désirez, un résumé de vos réponses, puisque ces dernières seront intégralement reprises dans le PV du plénum.

Question no 1 : « Manque de matériel informatique dans les classes du niveau Harnos » par le Conseiller Nicolas Emery du PLR.

En tant que parent d'élèves, je suis très surpris de constater l'absence de matériel informatique, notamment d'ordinateurs à disposition des élèves dans les centres scolaires du niveau Harnos, alors même que le développement des compétences numériques figure clairement parmi leurs objectifs pédagogiques.

Une mise à jour rapide est-elle budgétée et/ou programmée ?

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. Ce constat rejoint nos préoccupations : le développement des compétences numériques est inscrit dans le Plan d'études romand, et la Ville de Sion, en coordination avec le Canton du Valais, s'est engagée à garantir un accès équitable et pertinent aux outils numériques dès les premières années de scolarité. L'état des lieux que nous avons dressé montre toutefois une hétérogénéité du parc entre établissements et degrés, avec des dotations parfois insuffisantes pour permettre des usages réguliers et cohérents, en particulier dans certaines classes de 1H à 8H. Par ailleurs, une partie du matériel arrive en fin de cycle de vie et les exigences en matière de sécurité, de mises à jour et de compatibilité se renforcent, ce qui accroît à la fois les besoins de remplacement et les coûts de maintenance.

Afin d'y répondre, nous avons engagé un travail structuré qui combine une planification technique, pédagogique et budgétaire. Un état des lieux détaillé du parc est en cours d'achèvement ; il permet d'objectiver les besoins par site et par degré ou cycle, de définir des standards d'équipement réalistes

et d'assurer l'équité entre établissements. Sur cette base, un programme de rattrapage priorisé est planifié dès 2025–2026 pour doter les écoles les plus sous-équipées en ordinateurs portables, tablettes avec chariots de recharge et écrans interactifs. Ce déploiement matériel est couplé à un plan de formation continue du corps enseignant afin de garantir une intégration pédagogique conforme au PER, et à des accompagnements en classe pour soutenir les pratiques. Par ailleurs ce travail structuré devra inclure les CO afin que le matériel informatique individuel, remis aux élèves dès la 7H puisse suivre ces derniers et satisfaire les exigences pédagogiques du cycle d'orientation. Des règles de financement entre écoles primaires et secondaires doivent en outre être établies.

S'agissant du financement, il est important de souligner que les montants à budgétiser pour le numérique seront durablement à la hausse. Trois facteurs structurants l'expliquent :

1. Le cycle de renouvellement du matériel, généralement compris entre quatre et six ans selon l'usage scolaire, impose un investissement régulier pour maintenir un parc opérationnel et sécurisé, d'autant que nous devons combler des écarts d'équipement hérités.
2. Les coûts récurrents de l'écosystème numérique augmentent : licences logicielles pédagogiques, protection des données et support technique représentent des charges annuelles incompressibles.
3. L'évolution des pratiques de classe – intégration de ressources multimédias, initiation à l'informatique et à la pensée algorithmique, éducation aux médias et à l'information, différenciation pédagogique – exige une disponibilité accrue d'appareils et une qualité de service réseau plus élevée.

Pour assurer la soutenabilité de cet effort, nous mettons en place une trajectoire pluriannuelle distinguant clairement les investissements (équipements, écrans interactifs, réseaux) et les charges de fonctionnement (licences, maintenance, support, formation, sécurité). Nous proposerons un lissage des renouvellements afin d'éviter des pics budgétaires ainsi que des mesures d'optimisation du coût total de possession : standardisation des configurations, achats groupés et contrats-cadres en lien avec les procédures cantonales, allongement prudent de la durée de vie lorsque cela est compatible avec la sécurité et l'usage pédagogique. Cette approche s'inscrit dans les principes de sobriété et de durabilité, avec une attention particulière à l'empreinte environnementale des choix technologiques.

Concrètement, le calendrier prévoit la finalisation de l'état des lieux et la validation des standards par cycle à l'automne 2025, un premier train de déploiements ciblés dès 2026 dans les établissements les plus sous-dotés, puis une montée en charge en 2027–2029 afin d'atteindre les ratios d'équipement cibles et de consolider les infrastructures ainsi que les formations. Nous reviendrons devant le Conseil général avec une proposition budgétaire pluriannuelle, assortie d'objectifs mesurables en termes d'équipement, d'usages et de formation.

En conclusion, une mise à jour du parc est bien programmée et pilotée de manière cohérente avec les exigences pédagogiques et de sécurité. Elle nécessite toutefois une augmentation progressive et durable des crédits alloués au numérique éducatif pour rattraper les écarts, assurer le renouvellement régulier et couvrir les coûts récurrents. Cet investissement est essentiel pour garantir l'équité d'accès, la qualité des apprentissages et la protection des élèves, et il s'inscrit pleinement dans les priorités éducatives de la Ville de Sion et du Canton du Valais.

Question no 2 : « Sécurité route de la Printse et pont d'Aproz » par les Conseillers Thierry Genin des Verts, Guillaume Stalder du PLR et Grégoire Iborra du Centre.

Le village d'Aproz et son pont à la route de la Printse sont traversés quotidiennement par de nombreux véhicules tout au long de l'année, particulièrement en période estivale, les campings du Sedunum et du TCS ainsi que le domaine et le restaurant des Iles étant des lieux très fréquentés. Durant la saison des sports hivernaux, de nombreuses personnes, locaux comme touristes, empruntent ce tracé pour rejoindre la station des 4 Vallées par Haute-Nendaz ou Siviez.

Les 2 extrémités du pont présentent un danger important car, au nord, la promenade des Berges et au sud, la route de Riddes, croisent la route de la Printse, limitée à 60km/h.

- › *Au nord, pour les promeneurs avec ou sans poussette, campeurs, résidents du home des Vergers, coureurs et cyclistes empruntant l'itinéraire de la « Route du Rhône » qui traversent la route de la Printse sans visibilité après un virage.*

- › *Au sud, pour les automobilistes et camions venant de la Seba eaux minérales et ceux de la décharge de Prabardy qui entrent fréquemment en collision.*

En plus, au centre du village, les écoliers, du côté Sion, débouchent sur cet axe routier et doivent le traverser quotidiennement pour aller au centre scolaire.

Nous sommes régulièrement approchés par des riverains qui témoignent de la dangerosité de ce passage piéton : véhicules roulant à vive allure qui peinent à s'arrêter, frôlant les piétons, heurtant leur vélo et zigzagant au milieu des enfants et leurs accompagnants.

Bitschnau Christian, Vice-Président de la Ville de Sion.

Un passage aménagé carrossable sous le pont reliant la promenade des Berges côté nord serait-il envisageable ?

Des tentatives allant dans ce sens avaient été entreprises par la Ville il y a plusieurs années de cela mais sans succès. Le service des dangers naturels a été interpellé pour connaître la position actualisée et sa réponse est la suivante :

Etant donné que ce passage se situe sur le lit majeur du fleuve, il se trouve clairement dans son espace réservé aux eaux (ERE). L'aménagement de ce passage est donc soumis à la législation y relative.

Par conséquent, l'amélioration de la « carrossabilité » du cheminement actuel peut être tolérée, par exemple par le renforcement de la grave +/- présente tout en conservant son gabarit actuel.

Par contre,

- › aucune participation financière de R3 ne peut être envisagée,
- › aucun revêtement imperméable de type enrobé ou autre ne pourra y être posé,
- › de plus aucun entretien de ce cheminement ne sera assuré par l'Etat du Valais.

Il faut également être conscient que ce cheminement est inondable en cas de crue et, il faudra le cas échéant y apporter une éventuelle signalisation ad hoc.

À long terme, c'est-à-dire avec la réalisation de MP Sion (dans le cadre de la 3e correction du Rhône), un réaménagement total de ce secteur est prévu :

- › Le Rhône sera élargi en rive droite,
- › Le pont routier sera prolongé,
- › La passerelle de mobilité douce actuellement accolée à bien plaie le long du pont routier sera probablement supprimée. Une nouvelle devrait être construite dans le secteur (en collaboration avec le SDM).
- › La digue du Rhône côté Est (rive droite) sera déplacée en fonction de l'élargissement et exclusivement dévolue à la mobilité douce.
- › La gestion du croisement entre la digue du Rhône et la route cantonale sera totalement revu afin de le sécuriser.

Il est difficile aujourd'hui de donner un horizon de temps quant à la réalisation de ces aménagements. En effet, ce secteur fait clairement partie de la révision du projet R3 en cours. Suite aux conclusions de cette révision, le dossier d'enquête de la MP Sion devra être mis à jour et finalisé. Comme première approximation, on peut donner un horizon de 10-15 ans, dépendant également de la durée de la période d'instruction du dossier, quant à la réalisation de travaux liés à R3 dans ce secteur.

À noter que concernant le passage piéton dont il est fait mention, il est conforme du point de vue normatif selon confirmation du service cantonal de la mobilité.

Même s'il s'agit d'une prérogative cantonale, la commune pourrait-elle abaisser la vitesse, ou en faire la demande, sur cet axe routier ?

La commune n'a aucune prérogative sur route cantonale. Cela étant, le Conseil municipal a, en 2021, fait mener une analyse pour une mise à 30km/h et a interpellé les autorités nendardes pour aller de l'avant mais sans succès. Par ailleurs en 2023, il a requis que le SDM examine la question. Cependant, l'analyse faite par l'outil interne d'aide à la décision du SDM a démontré que les conditions n'étaient pas réunies pour un abaissement de vitesse sur ce tronçon de route sans réaménagement. Les paramètres évalués n'ayant que peu évolué depuis, le SDM a confirmé que la réponse serait également négative en 2025 et qu'aucun réaménagement n'était prévu sur ce tronçon.

Serait-il possible d'organiser des contrôles routiers fréquents ?

Il s'agit d'une prérogative de la police cantonale. Nous allons les interpellier en collaboration avec la PRVC.

L'installation de radar pédagogique serait-il envisageable ?

Oui, cette demande sera intégrée au prochain tournus des radars communaux qui aura lieu en 2026.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Avant de passer la parole à Cyrille Fauchère qui va répondre à la question 3. Cet après-midi, on avait une rencontre avec la commune de Nendaz pour Aproz. Vous savez qu'Aproz grandit, que ce soit du côté de Nendaz ou de Sion. Il faudra vraisemblablement passer par une extension de l'école. C'est clair que la question de cette mobilité entre Aproz-Sion et Aproz-Nendaz a été reposée. On a vraiment encouragé la Commune de Nendaz à faire sienne, notre position. C'est-à-dire de réclamer vis-à-vis du Canton un passage en zone 30 pour ce cœur de village. Vous avez vu qu'à Nendaz, il y a deux traversées de village qui ont été mises en zone 30.

Ce sont les automobilistes qui déterminent la norme, il faut que 75% des vitesses soient constatées en dessous des 50 km/h pour qu'on arrive à pouvoir faire passer ça. Je crois qu'on devrait pouvoir aligner une position entre les communes de Sion et de Nendaz pour demander au Canton d'étudier cette mise en zone 30. Mais ça reste une route cantonale et tout le monde aujourd'hui est conscient que la sécurité de nos enfants n'est pas forcément garantie dans la traversée de cette route. Voilà, ça, c'est de l'actualité. Monsieur Fauchère, vous avez la parole.

Question no 3 : « Véhicules sur les trottoirs Cave Albrecht, av. St-François 2 à Sion » par les Conseillères Rachel Torrent du PLR et Isabelle de Werra du Centre.

Chaque année, en période de vendange, soit de mi-septembre à fin octobre, de nombreux véhicules tels que voitures, camionnettes et/ou camion-citerne, en lien avec l'exploitation de la cave Albrecht, sont régulièrement stationnés sur les trottoirs, passage piétons ou rond-point situés devant la cave à l'Av St-François 2 à Sion.

Tous ces véhicules sont stationnés de manière illicite durant des heures, voir la journée entière, rendant la sécurité piétonne et routière extrêmement dangereuse. Les voitures ne peuvent plus se croiser aux abords du passage piéton rendant ainsi la visibilité nulle ; le risque de renverser un piéton est important, sans compter les vélos qui essaient de se frayer un chemin dans ce chaos.

Je rappelle que ce quartier est essentiellement résidentiel, très fréquenté par de nombreux jeunes enfants et adolescents (école enfantine et primaire de Gravelone et foyer Cité Printemps), par des personnes âgées vulnérables en déambulateurs, sans compter les habitants et familles du quartier.

De plus, des manœuvres périlleuses se font sur le trottoir lorsque les véhicules accèdent ou sortent de la cour, obligeant ainsi les passants à s'arrêter ou à les contourner au milieu de la route.

Cette situation déplorable a été signalée depuis des années à la PRVC, malheureusement rien ne bouge ou tout au plus quelques PV qui ne découragent pas l'exploitant. Le constat reste le même chaque automne.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC.

Quelle(s) mesure(s) allez-vous prendre pour sécuriser cet endroit et faire en sorte que les véhicules de la cave ne stationnent plus sauvagement sur l'espace publique ?

Cette problématique, liée à l'exploitation d'une cave en centre-ville, est connue et suivie par la PRVC depuis de nombreuses années, en particulier durant les vendanges, lorsque l'afflux de véhicules est important.

Au fil des ans, la situation s'est améliorée sous son impulsion. Le propriétaire de la cave a été sensibilisé aux enjeux de sécurité des piétons et a mis en place plusieurs mesures : pose de signalisation provisoire et parcage des véhicules en attente dans le sens descendant de la rue St-François, afin de libérer le cheminement piéton et le rond-point. Lors de différents passages de la police sur site, il a été constaté que ces consignes étaient respectées et qu'un passage minimal de 1,5 m était maintenu.

Pour les années à venir, la PRVC leur demandera d'acquérir des triopans afin de renforcer la signalisation mise en place.

Comment est-ce possible qu'une exploitation de ce type avec une va et vient fréquents de gros véhicules se trouve en plein centre-ville, devant un rond-point très engorgé et un passage piéton, aux abords d'une école et de 2 homes, tout cela sur un accès routier très fréquenté au heures de pointes ?

Historiquement, les caves sédunoises étaient situées au cœur de la ville. Au fil du temps, elles se sont installées en périphérie en modernisant leurs installations. Ce mouvement va se poursuivre ces prochaines années.

Question no 4 : « Chantiers à l'arrêt et eaux stagnantes » par le Conseiller Lucien Zuber du PS.

Depuis quelques mois, un chantier est à l'arrêt à l'ancienne adresse avenue de France 40 (parcelle 9139). La voie de garage ayant déjà été creusée, une nappe d'eau stagnante s'est progressivement formée et y est présente depuis la fin du printemps (voir photo en annexe).

Depuis juin, une partie du matériel de chantier, y compris la grue et le container du personnel, ont été évacués. Cependant l'eau stagnante est toujours présente et sa salubrité varie selon les intempéries récentes. Des voisins se sont plaints des nuisances engendrées par cette situation.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.

La présence de cette eau stagnante pose-t-elle des risques environnementaux (pollution, prolifération du moustique tigre) ?

La stagnation d'eau peut effectivement présenter plusieurs risques environnementaux et sanitaires. L'accumulation d'eau dans des zones non drainées favorise la prolifération des moustiques, dont le moustique tigre, espèce invasive en progression dans le canton et susceptible de transmettre certaines maladies. De plus, selon les conditions climatiques, l'eau stagnante peut dégager des nuisances olfactives et devenir un vecteur de développement de micro-organismes indésirables.

Quelle est la marge de manœuvre de la Ville pour limiter l'impact de ces nuisances ?

La Ville dispose d'une marge de manœuvre limitée, dans la mesure où il s'agit d'une propriété privée et d'un chantier non communal. Toutefois, l'art. 92 du Règlement communal de l'assainissement urbain impose aux propriétaires d'entretenir leurs parcelles de manière à éviter la prolifération d'insectes, de vermines ou de maladies. En cas de non-respect, la Municipalité peut ordonner l'exécution de mesures correctives par des tiers, aux frais du propriétaire. La section Assainissement urbain a d'ailleurs déjà rappelé cette obligation au propriétaire et demandé que l'eau stagnante soit traitée ou renouvelée régulièrement.

A la charge de qui incomberait d'éventuelles mesures à mettre en place ? Et, le cas échéant, les dégâts constatés ?

La responsabilité des mesures à entreprendre incombe donc au propriétaire de la parcelle. Ce dernier doit assurer l'entretien et, le cas échéant, assumer les coûts liés aux traitements ou aux travaux nécessaires pour supprimer les nuisances. Si des dégâts devaient être constatés (par exemple sur des parcelles voisines), leur prise en charge relèverait également du propriétaire, selon les règles de droit civil en matière de responsabilité.

Question no 5 : « Gratuité des transports publics » par la Conseillère Marie Berra-Puglisi du Centre.

Afin de renforcer l'attractivité commerciale de la Ville et de rendre l'accès au centre-ville plus facile pendant les périodes de forte affluence, les déplacements en transports publics sont favorisés par la gratuité des Bus Sédunois tous les vendredis de 17h au samedi minuit, ainsi que lors d'événements ou des ouvertures spéciales.

La gratuité s'applique-t-elle également pour les habitants de la Commune de Sion qui ne sont pas desservis par les Bus Sédunois mais par CarPostal, comme par exemple les habitants de Salins et Les Agettes ?

Si tel n'est pas le cas, est-ce qu'une éventuelle adaptation/extension de la mesure est-elle envisagée pour ces secteurs, dans un souci d'équité territoriale ?

Bitschnau Christian, Vice-Président de la Ville de Sion.

Pour pouvoir déployer la mesure de gratuité sur l'entier des transports publics du territoire communal, la création d'une entente tarifaire était un préalable incontournable. Après plusieurs années de travail réunissant les acteurs fédéraux et cantonaux, les entreprises de transport et la Ville, cette entente est désormais opérationnelle, c'est ISIRESO. Fort de ce nouveau contexte, le conseil municipal a décidé sans attendre d'élargir la gratuité ce qui sera effectivement le cas au prochain changement d'horaires à mi-décembre 2025. Une communication est prévue à l'attention de la population.

Question no 6 : « Place de la Planta » par le Conseiller Stéphane Haefliger du Centre.

Le Conseil général a accepté un crédit d'engagement important pour la rénovation de la Place de la Planta qui aurait dû débiter cette année.

Pourriez-vous nous faire un point de situation des autorisations de construire délivrées par le canton ainsi que la planification prévisionnelle de ces travaux ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre.

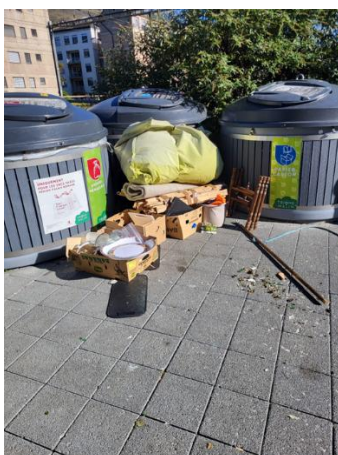
La demande en autorisation de construire est toujours à l'instruction de la Commission cantonale des constructions. La Ville a répondu à toutes les sollicitations et compléments demandés à ce jour. On espère donc que l'autorisation sera délivrée cet automne pour permettre le début des travaux en 2026 par la première phase, soit le jardin public et sa place de jeux. Ensuite, le phasage des travaux se développera du nord au sud, selon la planification en plusieurs étapes présentée au Conseil général lors du vote sur le crédit d'engagement.

Question no 7 : « Incivilité aux points de collecte – pose de caméra de surveillance » par le Conseiller Gabriel Mukuna du Centre.

L'incivilité prend de l'ampleur, surtout dans le quartier des Berges du Rhône.

Il y a toujours du stockage d'objets ménagers et de débarras familiaux à ce point de collecte, des personnes maladroites entreposent là où il ne le faut pas (exemple ci-dessous).

La Municipalité peut-elle y mettre des caméras de surveillance ?



Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.

De manière générale, le service des travaux publics et de l'environnement constate que l'incivilité liée aux dépôts sauvages ne prend pas d'ampleur particulière à Sion. La situation reste globalement stable, même si certains points de collecte présentent ponctuellement davantage de problèmes que d'autres, comme celui mentionné dans votre question écrite à la Municipalité.

La section assainissement urbain est consciente des incivilités en lien avec les déchets ainsi que des dépôts sauvages aux abords des infrastructures de collecte. Afin de lutter contre ces comportements,

des caméras fixes sont installées aux écopoints et une équipe d'agents assermentés sillonne la ville du lundi au samedi compris, pour enlever les objets déposés sur la voie publique et sanctionner les contrevenants lorsqu'ils peuvent être identifiés.

Par ailleurs, un projet de caméras mobiles avec détection vidéo des dépôts sauvages est à l'étude. Ces dispositifs auraient l'avantage de pouvoir être déplacés selon les besoins, afin de cibler les emplacements problématiques situés en dehors des écopoints. Ce projet est pour l'instant en attente, le temps que le nouveau règlement communal sur la vidéosurveillance soit finalisé. L'actuel cadre légal ne permet en effet pas d'exploiter pleinement ces technologies pour des raisons de protection des données.

Concernant l'emplacement décrit sur la photographie jointe à votre question, il s'agit d'un site connu de la section assainissement urbain. Des discussions sont en cours avec la régie de l'immeuble voisin afin de trouver une solution pérenne au problème des dépôts récurrents autour de ces moloks. Le service des travaux publics et de l'environnement reste attentif à la situation et remercie la population de sa vigilance, afin que tous les quartiers demeurent propres et agréables à vivre.

Toujours sur la thématique des déchets, le service des travaux publics et de l'environnement propose de répondre à la question orale formulée par le conseil général lors du plénum d'information du 8 septembre dernier demandant un premier bilan sur l'introduction de la vignette pour le ramassage des déchets de jardin à Sion.

Pour rappel, l'introduction de la vignette pour le ramassage des déchets de jardin répond à deux objectifs : réduire la présence de plastiques dans les bacs verts et assurer une meilleure équité entre les usagers du service et ceux qui n'en disposent pas. Elle permet en outre de garantir la traçabilité des conteneurs et d'intervenir en cas de tri insuffisant.

Concernant les résultats, une méthodologie précise a été suivie, avec comme date de référence le 16 mai 2025, soit après la diffusion des tous-ménages d'information et la mise en place du dispositif. Les données montrent une évolution significative de la qualité des biodéchets :

- › Avant le 16 mai (période du 1er août 2024 au 16 mai 2025) : 1'240 tonnes de biodéchets récoltés, avec 68 tonnes de plastique, soit une proportion de 5,5%.
- › Après le 16 mai (période du 17 mai au 31 juillet 2025) : 412 tonnes de biodéchets récoltés, avec 10 tonnes de plastique, soit 2,4%.

Cela représente une division par deux de la proportion de plastiques dans les biodéchets, et ce sans même que les contrôles n'aient encore commencé. Ces derniers débiteront dans le courant du mois de novembre, soit 6 mois après l'introduction de la vignette, et donneront lieu à des contacts personnalisés avec les propriétaires de bacs contaminés.

En résumé, les premiers résultats sont très encourageants : la proportion de plastiques dans les biodéchets a déjà nettement diminué et la démarche progressive permet d'accompagner la population dans ce changement.

Le service des travaux publics et de l'environnement reste convaincu que ce dispositif permettra à court-moyen terme d'améliorer encore la qualité du compost et de réduire fortement l'impact environnemental des dépôts plastiques.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers pour vos réponses détaillées. La parole est maintenant donnée à l'Assemblée pour les questions orales.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. Je me permets de relayer une question de ma collègue la Conseillère générale Stéphanie Perruchoud. Dans le périmètre de la gare de Sion, plusieurs incidents ont récemment été constatés : bagarres et vols en l'espace de quelques mois. La Municipalité dispose-t-elle des données récentes sur la sécurité à la gare et envisage-t-elle des mesures spécifiques, à l'instar d'autres villes comme Genève, qui ont réussi à transformer la dynamique et l'esthétique de la gare.

Deuxième question. Le passage souterrain reliant la gare à l'Avenue de la Gare est actuellement vétuste et peu attirant. Un projet de réaménagement est-il prévu à court ou moyen terme pour améliorer son esthétique et offrir une meilleure expérience aussi bien aux personnes arrivant à Sion par les trains qu'à celles qui se rendent vers la gare. Merci.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Volontiers. On va répondre à ces deux points. Je laisserai mon collègue Cyrille Fauchère parler de la sécurité sur la place de la gare. Vous savez aussi peut-être que cette gare est en pleine mutation. Vous voyez, ses aménagements changent. On a déjà évoqué ça à plusieurs reprises. C'est vrai qu'on n'a pas encore aujourd'hui le visage final de cette gare nord et de la place de la Gare sud. Sur la partie sécuritaire, mon collègue Cyrille Faucher pourra vous répondre.

Sur la deuxième question qui est celle du passage sous voie. Vous le savez peut-être, si vous avez suivi le projet de concours de réaménagement de l'Avenue de la Gare, qu'en principe on ne passera plus sous ce passage sous voie dans le futur projet d'aménagement. L'idée, c'est qu'on sorte de la gare et puis qu'on puisse remonter en restant à l'air libre l'ensemble de l'Avenue de la Gare. Donc, l'avenir de ce passage sous voie pourrait, par exemple, être une vélo station ou d'autres éléments. Il y a la volonté de pouvoir travailler à terme l'affectation de ce local. On est entièrement d'accord, ce n'est pas la meilleure image quand on sort de la gare qu'on rentre à Sion, de devoir passer sous ce passage sous voie qui aujourd'hui a été hygiénisé avec ce revêtement métallique pour permettre d'avoir quand même quelque chose de propre en ayant des commerces qui ont disparu. On va déjà essayer de voir si on peut faire quelques mesures dans l'intervalle. L'idée finale, c'est que le cheminement se passe à l'air libre, en surface, à terme, sur le projet de réaménagement de l'Avenue de la Gare.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je n'ai pas d'information particulière sur une augmentation, une recrudescence de bagarres ou de vols dans le secteur de la gare. Il faut savoir que depuis le déplacement de la Police régionale des villes du centre sur ledit secteur, il y a une présence qui est naturellement renforcée puisque les agents sortent de plein pied du côté de la gare. Ils peuvent évidemment sortir de l'autre côté, mais ils le font plutôt de plein pied du côté de la gare. Il y a des contrôles réguliers d'identité qui sont faits vis-à-vis de certaines personnes qui résident un peu de manière désœuvrée. Je précise encore que s'il y a des bagarres et s'il y a des vols et que si ceux-ci font l'objet d'une plainte pénale, la gestion des cas et leur règlement échappent totalement à la Police régionale des villes du centre, puisque cette dernière n'a pas de compétence judiciaire pour investiguer dans ces cas. Cela dit, je note la préoccupation et ne manquerai pas de la relayer à l'état-major de la Police. Merci.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. *Le 2 octobre dernier, une manifestation s'est tenue sans autorisation du Conseil municipal. Pourtant, un tel événement ne se gère pas sans moyen. Sécurité, police, circulation, utilisation du domaine public. Est-ce qu'un dispositif particulier a-t-il dû être mis en place et surtout qui paie la facture ? Les autorités vont-elles dénoncer cette manifestation non autorisée ? Qu'en est-il de la manifestation annoncée du 1er novembre prochain, que les organisateurs ont déjà affirmé vouloir maintenir ? Merci.*

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. En effet, la manifestation telle que vous l'avez relatée de jeudi dernier n'a pas été autorisée par la Municipalité. Il y a eu naturellement un dispositif particulier qui s'est mis en place, c'est-à-dire un renforcement de l'effectif policier plus ou moins aux horaires qui étaient connus. Il faut savoir que là encore, la Police régionale des villes du centre entretient des contacts avec les gens qui se réunissent de manière spontanée tous les jeudis dans le secteur de la gare. Ces contacts ont permis évidemment d'accompagner le déplacement de cette manifestation en direction du centre-ville.

Il y aura très vraisemblablement une dénonciation qui sera faite par la Police régionale des villes du centre en direction du Tribunal intercommunal de police pour le non-respect du règlement de police qui dit qu'une manifestation doit être autorisée. Ce sera le tribunal de police qui statuera selon la procédure ordinaire en temps voulu. Quant à la manifestation du 1er novembre, la Municipalité l'a, en son temps, non autorisée. Les organisateurs ont fait étalage, en particulier dans la presse, de leur volonté de la maintenir. Là, évidemment, il y a un dispositif particulier qui sera mis sur place, non seulement du côté de la Police régionale des villes du centre, mais également du côté de la Police cantonale.

Nous verrons ensuite ce que décide de faire la Police cantonale quant à la facturation des frais de sécurité. Pour ce qui est de la facture de la PRVC, la Municipalité de Sion la payera aux deux tiers.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. *Nous avons eu beaucoup de plaisir à visiter l'an passé notre nouvelle Enevi mais nous avons appris par la presse ce week-end que notre usine d'incinération n'avait que 17% d'efficacité énergétique. On y parle de problèmes de pompes, mais on y apprend aussi, que déjà auparavant, elle occupait la dernière place au niveau national. Le Conseil fédéral exige un minimum de 55% au 1er janvier 2026.*

On a donc deux questions qui en découlent. La première, pourquoi notre usine d'incinération est-elle depuis des années la pire de Suisse ? Et deuxième question, comment va-t-elle s'y prendre pour atteindre ces 55% au 1er janvier ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. *Merci de me donner l'occasion de revenir sur ce superbe article du Matin Dimanche qui donne effectivement des précisions, des indications sur le rendement énergétique de l'usine Enevi. Peut-être de manière générale, ce qui la distingue des autres unités de valorisation thermique, est son éloignement soit du centre urbain, soit d'un centre industriel et chimique. Cette situation fait que le chauffage à distance, qui est le principal outil pour valoriser l'énergie thermique, a quelque peu tardé par rapport à l'implantation de sites plus favorables, comme à Monthey, qui est cité dans l'article. En ce qui concerne le chauffage à distance de Sion, les premières discussions ont véritablement commencé en 2004, alors qu'ailleurs c'était déjà plus ou moins implémenté.*

Ensuite, le chiffre de 17%, vous avez eu le plaisir de visiter Enevi. On a pu vous expliquer qu'en 2021, déjà, on a eu des gros problèmes avec la turbine. C'est cette turbine à vapeur qui permet à elle seule d'assurer un rendement énergétique de l'ordre de 30% à l'usine. C'est le même rendement qu'un moteur thermique finalement. Avec 30% de l'entier de l'énergie, on arrive à le convertir en énergie électrique. Donc en 2023 et 2024, cette turbine a été démontée. Il y a eu un appel d'offres sur les marchés internationaux. Les travaux ont duré 24 mois. On touche un peu du bois mais on a le plaisir d'avoir installé cette turbine très récemment. Elle devrait rentrer en fonction la semaine prochaine. Rien qu'avec le rendement de la turbine, on arrivera à un rendement global de l'usine de 30%. Additionné au chauffage à distance, qui va vraiment monter en puissance, qui est monté véritablement en puissance en 2024 avec le passage du Pont du Rhône, on arrivera à respecter les 55% qui sont exigés par la Confédération. Voilà, je suis volontiers à disposition pour d'autres questions. Merci.

Eggel Artémis, Conseillère générale, PLR. *Lors du Conseil municipal du 11 septembre, une décision a été prise de refuser l'autorisation à une manifestation pacifique destinée à rappeler la dignité humaine et le respect des droits fondamentaux à Gaza. Je comprends que le maintien de l'ordre public soit une préoccupation légitime. Cependant, plusieurs éléments montrent que ce refus interroge. Dans de nombreuses villes, des manifestations comparables ont eu lieu sans incident notable. Ici à Sion, le collectif concerné organise depuis plusieurs semaines des rassemblements hebdomadaires à la gare, toujours dans le calme et le respect. La semaine dernière encore, une manifestation spontanée s'est formée pour soutenir la libération de nos compatriotes enlevés en eaux internationales et s'est déroulée sans le moindre débordement.*

De plus, le collectif avait clairement exprimé sa volonté de collaborer avec les services de sécurité afin de garantir le bon déroulement de l'événement. J'ajouterais qu'il peut sembler paradoxal que nos forces de l'ordre sachent gérer sans difficulté ce que l'on peut parfois qualifier de véritables meutes de sauvages lors des déplacements de certains supporters de football et qu'on doute de leur capacité à encadrer un rassemblement pacifique de citoyens venus défendre le respect à la vie. Dans ce contexte, il paraît naturel que les Sédunoises et Sédunois se demandent si les motivations de ce refus sont de véritables contraintes liées à la sécurité publique. Et puisqu'à ma connaissance, une nouvelle demande d'autorisation a été déposée, je pose la question suivante.

N'est-il pas plus sûr et plus responsable d'autoriser et d'encadrer officiellement cette manifestation plutôt que de risquer d'être simplement spectateurs d'un rassemblement spontané qui pourrait de toute façon se former au vu de l'ampleur médiatique de la mobilisation sur les réseaux sociaux et de la publicité que ce refus a déjà suscité. Il paraît essentiel que les critères ayant motivé cette décision soient rendus publiques et transparents afin de préserver la confiance et le respect de nos principes démocratiques. Je vous remercie de votre attention et profitez, si vous me le permettez, par la même occasion, de remercier les membres du collectif qui se battent pour des valeurs humaines. Ce sont les gens comme vous, à travers votre combat, qui faites que notre monde ne bascule pas complètement dans l'indifférence face à la cruauté. Merci du fond du cœur.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je serais peut-être amené à me répéter dans la soirée, je vous prie d'ores et déjà de m'en excuser. En effet, le refus de la manifestation telle que citée à l'instant s'inscrit dans le temps et dans une réflexion générale de la part du Conseil municipal. L'année dernière ont eu lieu également 2 manifestations. L'une, qui défendait la cause A et l'autre qui défendait la cause B. À l'occasion de l'une de ces manifestations, il y a eu une contre-manifestation. Cette contre-manifestation a nécessité un déploiement de forces policières relativement important, qui n'était pas prévu initialement, puisque, et vous avez raison, les deux requérants des manifestants s'annonçaient comme des manifestations pacifiques.

Toujours est-il qu'il a fallu déployer un grand effort de la Police régionale des villes du centre. Quand nous disons qu'on n'a pas les capacités, il s'agit des capacités de maintien de l'ordre. Vous ne verrez jamais un agent de la PRVC avec un casque, un bouclier, comme on peut le voir parfois à l'occasion de rencontres sportives, dont je suis le premier à regretter les débordements. C'est ça, quand on dit qu'on n'a pas la capacité. Ensuite, il y a une question de capacité numérique. La Police régionale des villes du centre n'a pas des centaines d'agents. Nous avons une cinquantaine d'agents de police secours, à peu près 25 agents de police de proximité, ceux-là répartis dans des tournus, et vous imaginez le reste, on ne peut pas activer plus que tant de force de notre propre Police.

Aussi, quand nous sommes limités dans nos capacités d'engagement, nous faisons recours à la Police cantonale, qui souvent intervient d'elle-même, d'ailleurs de sa propre autorité, et déploie, elle, son groupe de maintien de l'ordre, qui, eux, viennent bottés, casqués avec boucliers. Et ça, évidemment, ça a été dit tout à l'heure, ça présente une charge, que la Police cantonale est libre de facturer à la Commune sur laquelle se déroule cette manifestation. Aussi, sur la base de l'expérience de l'année dernière, que nous regrettons tous ici dans la salle, nous avons pris la position de dire que nous ne souhaitons pas accueillir ni les uns, ni les autres dans ce contexte de tensions au Moyen-Orient pour des raisons de sécurité publique. Vous prenez l'exemple de villes dans lesquelles ça s'est très bien passé. Je pourrais vous citer des villes dans lesquelles ça ne s'est pas bien passé. C'est notre responsabilité d'estimer le danger résiduel pour la sécurité publique. Il est vrai que le collectif que vous citez a la volonté de collaborer avec la Police régionale du centre, et ça, nous le saluons, à commencer par les agents qui ont été en contact avec les membres du collectif.

Je précise encore que la tâche de sécurité publique qui nous incombe, à vous comme à moi, en tant qu'autorité municipale élue, est la sécurité publique de l'ensemble du territoire communal, de l'ensemble de ses citoyens et de l'ensemble des gens qui s'y trouvent. Il ne s'agit pas pour nous d'encadrer ou de garantir la sécurité d'une manifestation pour les manifestants. Aussi, cet argument, pour nous, il ne tient pas. Nous avons estimé les arguments que je vous ai déjà dit tout à l'heure. Les raisons pour lesquelles cette décision a été prise sont tout à fait publiques et, le cas échéant, seront communiquées en bonne et due forme. Je me permets également de préciser, avant que la question n'arrive plus tard, que le Conseil d'Etat a validé le 1er octobre dernier, la décision de la Municipalité, puisque l'un des 2 requérants avait fait opposition formelle, telle que cela est prévue dans le droit et dans la décision qui a été obtenue par la Ville de Sion. Le Conseil d'Etat nous a donné raison en disant « vous avez raison de privilégier la sécurité publique par rapport à la liberté de manifestation qu'ici personne ne conteste ».

A l'heure où nous nous parlons, sous réserve de procédures ultérieures, la Municipalité de Sion a agi avec proportionnalité, avec sagesse, son action a été reconnue par les autorités cantonales. Nous verrons ce que l'histoire nous réserve par la suite. Nous appelons de toute façon, tout un chacun, manifestant ou non, à agir dans le respect des lois, en collaboration avec les institutions municipales, politiques mais aussi exécutives, qu'est la police, la nôtre ou la Police cantonale. Je vous remercie.

Morard Marie, Conseillère générale, Les Verts. *Oui, nous allons effectivement nous répéter un peu ce soir, je pense, et je suis désolée, mais le génocide en cours est trop inadmissible pour ne pas insister là-dessus. J'essaie d'apporter d'autres éléments pour compléter ma collègue. Permettez-moi de commencer ma question par des rapides citations de mes collègues du Conseil général. Je cite, « la Municipalité n'a ni la légitimité ni la compétence en matière de politique étrangère, qui plus est, sur une prise de position officielle face à un conflit international ». Ou encore, je cite à nouveau, « nous estimons que ce type de prise de position relève d'un autre niveau institutionnel. Le rôle d'une commune, aussi engagée soit-elle, n'est pas de se substituer à la politique étrangère menée par le Conseil fédéral ».*

Ces prises de positions, que je ne partage pas, mais ce n'est pas le sujet ici, ont été présentées le 17 juin, lorsque nous discutons de la résolution pour Gaza. Si je les cite aujourd'hui, c'est pour dénoncer l'hypocrisie d'affirmer que prendre position sur un génocide n'est pas du ressort d'une commune et

d'ensuite refuser une manifestation sédunoise, qui est ici clairement du ressort d'une commune. Je tiens également à citer cette fameuse résolution pour Gaza, qui a été adoptée il y a moins de 4 mois dans cette salle, « Aujourd'hui, les villes signataires entendent réaffirmer leur solidarité avec toutes les victimes, leur attachement au respect du droit humanitaire international et à la promotion de la paix ». Nous avons adopté ce texte et nous nous devons aujourd'hui de le respecter. Mes questions sont les suivantes.

Comment justifier le refus de cette manifestation alors que nous pouvons enfin faire quelque chose au niveau de notre commune, c'est-à-dire permettre à la population sédunoise d'exprimer son impuissance et son désespoir face à ce génocide ? Comment justifier ce refus alors que nous avons signé la résolution qui dicte clairement que la Ville de Sion apporte sa voix pour soutenir les victimes de génocide et promouvoir la paix ? Merci d'avance.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je serai factuel et regrette d'emblée de vous décevoir. Pour répondre à vos deux questions, comment justifier ce refus ? Je l'ai dit, ce sont pour des motifs de sécurité publique, pour des motifs de proportionnalité et pour des motifs d'historicité, d'expériences vécues dont nous tirons des enseignements. Cela ne qualifie en rien le sentiment, l'horreur, que partage certainement l'ensemble de mes collègues du Conseil municipal, de la situation au Moyen-Orient. Ce n'est pas en transigeant sur les notions de sécurité publique que nous apporterons une once de soutien moral ou concret à ces personnes qui sont victimes de la tragédie qui s'y déroule. Vous citez la résolution, vous avez raison Madame mais c'est le Conseil général qui a adopté cette résolution. C'est le Conseil général qui aurait dû signer cette résolution et l'adresser à l'Union des villes. Je crois que ça n'a pas été fait. Le Conseil municipal s'est simplement voulu prudent parce qu'il n'est pas de la compétence du Conseil municipal de statuer sur les questions de géopolitique, de respect du droit. Là encore, même si nous partageons le sentiment d'horreur, en particulier des victimes de toutes les atrocités qui se déroulent dans la région.

Mottier Rémy, Conseiller général, PS. *Au risque d'être encore une fois redondant, notre groupe aussi partage le désarroi de nos collègues face au refus de la Municipalité d'octroyer l'autorisation de manifester en soutien à la Palestine. Pour nous aussi, c'est le droit de manifester, de s'exprimer librement dans l'espace public qui a été violé. Je tiens à rappeler également à tous les membres présents dans cette salle qu'au vu du sentiment général qui a été aussi exprimé par le Conseil municipal de l'horreur de ce qui est en train de se passer à Gaza, au vu de la position actuelle du Conseil fédéral qui tarde à prendre des mesures de sanctions vis-à-vis de l'état génocidaire d'Israël et génocidaire au sens des commissions d'enquête indépendantes émises par l'ONU, la population n'a pas d'autre choix que de passer soit par ses représentants qui font passer des résolutions mais qui, visiblement, ne sont pas de la compétence du Conseil municipal et, à regret, on aimerait bien que ce soit le Conseil fédéral qui agisse mais il ne le fait pas, ou alors de manifester et ces manifestations sont refusées.*

La population est pieds et poings liés pour faire changer la politique de son gouvernement. Elle n'a aucun choix, ni de manifester, ni de faire passer des résolutions vis-à-vis de ses représentants parce qu'apparemment c'est une problématique de politique étrangère. Alors oui, des manifestations non autorisées s'organisent. Je pense qu'il est bien normal pour ce genre de collectif d'essayer à tout prix de pouvoir être présent dans l'espace public et d'essayer à tout prix de faire changer la politique internationale du Conseil fédéral. Croyez-le ou non, eux aussi ont à cœur que tout se passe bien, dans le calme, en particulier lorsqu'ils cherchent justement à dénoncer des agissements répréhensibles d'états criminels qui méprisent les règles du vivre ensemble, de la démocratie, de la paix des peuples. Nous enjoignons à notre tour la Municipalité à changer sa décision. Nous questionnons en particulier son argument sécuritaire.

Croyez-vous réellement que des manifestants pacifiques, qui ont été exemplaires dans l'organisation des manifestations du jeudi à la gare de Sion, qui savent toute l'hostilité bien malvenue des administrations fédérales, cantonales et communales à la cause palestinienne, pourtant légitimées par les commissions d'enquête de l'ONU, le droit international, soit dit en passant, pensez-vous vraiment qu'ils se mettent en danger, eux, ou la sécurité publique qui est chère à votre cœur, à tel point qu'il est impossible pour la Municipalité de Sion d'assurer que tout se passe dans le calme ? Merci d'avance.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur Mottier. Pour une première, c'était une sacrée intervention. Pour une prochaine fois, volontiers un ton un petit peu plus conciliant, même si le sujet vous tient à cœur. Merci d'avance.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. En préambule, je vais corriger mon propos, qui n'engagera que moi, mais je pense là, encore une fois, ne pas être esseulé. Je, nous condamnons toutes les horreurs qui se déroulent, non seulement au Moyen-Orient, mais dans le monde entier et pas seulement à Gaza. Même si l'intensité de cette dernière est la plus visible et peut-être la plus horrible à voir. Mais moi, à titre privé, je condamne toutes les horreurs qui se déroulent malheureusement dans ce bas monde. Aujourd'hui, personne n'a contesté le droit à la manifestation. C'est un droit constitutionnel qui est protégé, mais nous, dans notre champ de compétences, nous agissons pour la sécurité publique du territoire communal de la Municipalité de Sion.

En ce sens, le Conseil municipal, et je les en remercie, a pris ses responsabilités en prenant des décisions non populaires, souvent contestées émotionnellement, et dont l'avalanche de questions de ce soir démontre encore une fois le courage qu'a été celui du Conseil municipal de dire : nous prenons une décision équitable pour les partis, peut-être non satisfaisante pour les requérants, mais qui nous place aussi dans notre rôle de responsable de la sécurité publique.

Le Conseil municipal, par son refus d'autoriser la manifestation, ne juge pas les manifestants qui décident d'embrasser une cause ou une autre. Nous nous fixons la priorité de respecter nos propres règlements, et ce, dans cet esprit de sécurité publique. Vous estimez que ce besoin de garantir la sécurité publique est secondaire par rapport à la tragédie que vous dénoncez. Le Conseil municipal n'est pas de cet avis, puisque son champ de compétences est celui d'évaluer et de garantir la sécurité publique. Merci.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. *Je m'excuse d'avance de vous poser encore une question qui n'est pas du tout sur le même sujet, mais ça prolonge un peu la soirée. On m'a fait part de cette question ce week-end et je voulais vous la soumettre. Il s'agit d'une question concernant le projet de réaménagement de la route T9 entre Pont-de-la-Morge et Sion. Pour rappel, il s'agit d'un projet Agglo Valais Central auquel participe la Ville de Sion, qui vise à moderniser 2,7 km de la route cantonale T9 entre Sion et Pont-de-la-Morge, et qui vise à améliorer la sécurité, le trafic, les transports durables et l'attractivité de la région. Les travaux devraient, à ma connaissance, commencer en 2027 mais il semblerait qu'il y ait du retard dû notamment aux oppositions.*

Voici les questions. La Municipalité pourrait-elle nous fournir des nouvelles sur l'avancée de ce projet ? Le calendrier du projet est-il toujours respecté ? Si ce n'est pas le cas, que compte faire la Municipalité ? Je vous remercie pour votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, c'est une mesure d'agglomération qui est sur une route cantonale. Nous ne sommes pas maîtres nous-mêmes véritablement de la nouvelle configuration de cette T9. Le projet a été mis à l'enquête. Il y a effectivement des oppositions qui doivent être traitées. On a cette date butoir de fin 2027 pour commencer les travaux au risque de perdre la subvention de l'agglomération de la Confédération à hauteur de 35%. Aujourd'hui, on l'a vu, quand on a des dossiers qui ont été mis à l'enquête dans les délais qui font face à des oppositions, la Confédération peut accorder des délais supplémentaires par rapport au début de l'activité, puis à la prise en charge ou à la reconnaissance des différents travaux. On pourrait se retrouver dans cette configuration. Mais aujourd'hui, on est toujours dans une procédure de lever d'opposition et on n'a pas les mains libres pour pouvoir réaliser cet aménagement.

C'est la même chose de l'autre côté avec la traversée de Saint-Léonard/Uvrier. On est exactement dans la même configuration. Là, il y a une opposition aujourd'hui, plus des éléments de contraintes encore techniques par rapport aux eaux d'infiltration qui font que ce projet prend un petit peu plus de temps. De la part des communes de Conthey, de Saint-Léonard et de Sion, on appelle véritablement de nos vœux la réalisation de ces mesures. Elles ne sont pas en danger pour moi, mais elles vont prendre visiblement un peu plus de temps au vu des oppositions. C'est normal que les gens posent des questions ou contestent peut-être certaines parties d'aménagement.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. *Récemment, les élèves de 8H, soit des enfants de 11 ans, ont été invités à remplir un questionnaire sur le harcèlement scolaire. Si nous saluons la démarche, nous questionnons en revanche le contenu de certaines questions. Parmi celles-ci, on demande à ces enfants s'ils se sentent garçons, filles ou autres. Plus loin, ils sont questionnés sur leur orientation sexuelle comme cause d'un éventuel harcèlement. Compte tenu que ce questionnaire est diffusé par les écoles de Sion en collaboration avec le RLC, le groupe UDC souhaite savoir si la Municipalité*

s'inscrit dans les théories du genre en ciblant ce public captif, que sont les écoliers mineurs de moins de 12 ans dans notre commune ? Merci.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Volontiers, je ne sais pas si ma collègue Marylène Volpi-Fournier peut éventuellement apporter quelques réponses ? Si ce n'est pas le cas, elle peut consulter un ami, si elle veut. Si ce n'est pas le cas, on peut répondre pour la prochaine fois, c'est aussi une possibilité. Alors, on vous apportera une réponse circonstanciée lors du prochain plénum et si on le fait dans l'intervalle, dès qu'on a les réponses, on partagera ça avec l'ensemble du plénum. Merci de votre compréhension.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. Merci à tous pour votre participation active à ce 5e plénum de l'année. N'oubliez pas nos prochains rendez-vous importants. Ils sont notés là derrière : le 13 octobre à 19h, ici même, donc lundi prochain, la présentation du budget 2026 par le Chef du Service des Finances, M. Patrick Dondénaz, et les 15 et 16 décembre, les deux prochains plénums. Le 15 est réservé au budget 2026 et le 16, on verra. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne étude du budget 2026, objet qui est l'un des plus importants que nous ayons à traiter. Bel automne à tous et bonne soirée.

Sion, le 23 novembre 2025

Le Président du Conseil général



Patrick Siggen

La Secrétaire du Conseil général



Rachel Torrent

LISTE DES PRESENCES DU 7 OCTOBRE 2025
Présents

#	Nom	Prénom	Parti
1	BERRA-PUGLISI	Marie	Centre
2	BOAND	Vincent	UDC
3	BOURBAN-MATHIS	Sophie	Centre
4	CHEVRIER	Raphaël	PLR
5	COCHRANE	Benjamin	UDC
6	COURTINE MUDRY	Ariane	Verts
7	CRETTAZ	Océane	UDC
8	DAEHLER	Patrick	PLR
9	D'ANDRES	Aurélien	Centre
10	DELEZE	Romain	PLR
11	di DONNA	Giuseppe	UDC
12	DONON	Yves	PS
13	DUBUIS	Alexandre	Verts
14	EGGEL-AVANESIANI	Artemis	PLR
15	EMERY	Nicolas	PLR
16	GAPANY	Lionel	PLR
17	GENIN	Thierry	Verts
18	GIROUD-MEILLARD	Cindy	PS
19	HAEFLIGER	David	Centre
20	HAEFLIGER	Stéphane	Centre
21	HOFFMANN JACQUOD	Mireille	Verts
22	IBORRA	Grégoire	Centre
23	KERNEN	Sven	Centre
24	LAUENER	Georges	UDC
25	de LAVALLAZ	Valérie	Centre
26	LUYET	Janique	Centre
27	MARIETHOZ	Mathieu	Centre
28	MARTY-TERRETTAZ	Raphaëlle	PLR
29	MEILLAND	Kévin	Centre
30	MEYER	François	PLR

#	Nom	Prénom	Parti
31	MICHEL	Julie	Verts
32	MICHELOUD	Florian	Centre
33	MORARD	Marie	Verts
34	MOTIER	Rémy	PS
35	MUKUNA	Gabriel Akanga	Centre
36	PERRUCHOUD	David	UDC
37	PERRUCHOUD	Vaïc	Centre
38	PITTELOUD	Christophe	Centre
39	PITTELOUD REY	Nathalie	Verts
40	REIST	Martin	UDC
41	RENDA	Giuseppe	PS
42	REY	Edouard	Centre
43	RIAND LEONE	Annick	Centre
44	SCHERTENLEIB	Pierre	PS
45	SIGGEN	Patrick	Centre
46	STALDER	Guillaume	PLR
47	STALDER	Thierry	PLR
48	SURCHAT-MANDAGLIO	Laura	UDC
49	THELER	Emmanuel	Centre
50	THIESSOZ REYNARD	Annie	Verts
51	TORRENT-BERGENDI	Rachel	PLR
52	VUISSOZ	Grégoire	PS
53	WERLEN	Serge	Centre
54	de WERRA	Isabelle	Centre
55	ZUBER	Lucien	PS
56			
57			
58			
59			
60			

Excusés

#	Nom	Prénom	Parti
1	BEYTRISON	Sacha	PLR
2	BODRITO	Jean-Pierre	PS
3	DELALOYE	Sophie	PS

#	Nom	Prénom	Parti
4	GILLIOZ	Clément	UDC
5	PERRUCHOUD	Stéphanie	Centre

Rapport Vote
vote PV du 17 juin 2025

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 7 octobre 2025
Nom agenda:	1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 juin 2025
Nom du vote:	vote PV du 17 juin 2025
Sujet du vote:	vote PV du 17 juin 2025
Début du Vote:	07.10.2025 19:08:43
Fin du vote:	07.10.2025 19:08:59

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote PV du 17 juin 2025

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Raphaël CHEVRIER	1	Romain DÉLÈZE	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETТАZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote
vote entrée en matière

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 7 octobre 2025
Nom agenda:	3. Etude et vote du message "Révision partielle du RCCZ"
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	vote entrée en matière
Début du Vote:	07.10.2025 19:41:32
Fin du vote:	07.10.2025 19:41:48

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	44	83%
	Non/Nein	5	9.4%
	Abst./Enth.	4	7.5%

Rapport Vote
vote entrée en matière

Résultats individuels du vote

Centre		
Oui/Ja		
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS 1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Isabelle de WERRA 1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER 1
Grégoire IBORRA	1	Sven KERNEN 1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ 1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD 1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD 1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY 1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER 1
Serge WERLEN	1	
PLR		
Oui/Ja		
Raphaël CHEVRIER	1	Romain DÉLÉZE 1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI 1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY 1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER 1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER 1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1	
PS		
Oui/Ja		
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	
Non/Nein		
Yves DONON	1	Rémy MOTTIER 1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB 1
Lucien ZUBER	1	
Abst./Enth.		
Grégoire VUISSOZ	1	
UDC		
Oui/Ja		
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE 1
Océane CRETZAZ	1	Giuseppe Di DONNA 1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD 1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO 1
Verts		
Oui/Ja		
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD 1
Julie MICHEL	1	Nathalie PITTELOUD REY 1
Annie THIESSOZ REYNARD	1	
Abst./Enth.		
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS 1
Marie MORARD	1	

Rapport Vote
vote entrée en matière

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 7 octobre 2025
Nom agenda:	4. Etude et vote du message "Statut ASTEC"
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	vote entrée en matière
Début du Vote:	07.10.2025 19:45:34
Fin du vote:	07.10.2025 19:45:50

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
entrée en matière

Résultats individuels du vote

Centre			
Oui/Ja			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Raphaël CHEVRIER	1	Romain DÉLÈZE	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
PS			
Oui/Ja			
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Oui/Ja			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESOZ REYNARD	1

Rapport Vote
vote final

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 7 octobre 2025
Nom agenda:	4. Etude et vote du message "Statut ASTEC"
Nom du vote:	vote final
Sujet du vote:	vote final
Début du Vote:	07.10.2025 19:57:30
Fin du vote:	07.10.2025 19:57:46

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote final

Résultats individuels du vote

Centre		
Oui/Ja		
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS 1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ 1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER 1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA 1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET 1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND 1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA 1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD 1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE 1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN 1
PLR		
Oui/Ja		
Raphaël CHEVRIER	1	Romain DÉLÈZE 1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI 1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY 1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER 1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER 1
PS		
Oui/Ja		
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD 1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA 1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ 1
Lucien ZUBER	1	
UDC		
Oui/Ja		
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE 1
Océane CRETTAZ	1	Giuseppe Di DONNA 1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD 1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO 1
Verts		
Oui/Ja		
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS 1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD 1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD 1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD 1

Rapport Vote

**vote abrogation de la réponse du Conseil Communal au
 Postulat "Pompes à chaleurs : simplification de la procédure
 d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique" et par
 analogie les nouvelles directives du 28 août 2025 ?**

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 7 octobre 2025
Nom agenda:	7. Réponse au postulat "Pompes à chaleur"
Nom du vote:	vote abrogation de la réponse du Conseil Communal au Postulat "Pompes à chaleurs : simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique" et par analogie les nouvelles directives du 28 août 2025 ?
Sujet du vote:	vote abrogation de la réponse du Conseil Communal au Postulat "Pompes à chaleurs : simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique" et par analogie les nouvelles directives du 28 août 2025 ?
Début du Vote:	07.10.2025 20:37:14
Fin du vote:	07.10.2025 20:37:30

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	54	
Votes:	Oui/Ja	8	14.8%
	Non/Nein	46	85.2%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote

**vote abrogation de la réponse du Conseil Communal au
 Postulat "Pompes à chaleurs : simplification de la procédure
 d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique" et par
 analogie les nouvelles directives du 28 août 2025 ?**

Résultats individuels du vote

Centre			
Non/Nein			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Janique LUYET	1
Mathieu MARIÉTHOZ	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIANDE LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
PLR			
Oui/Ja			
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1		
Non/Nein			
Raphaël CHEVRIER	1	Romain DÉLÈZE	1
Patrick DÄHLER	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
PS			
Oui/Ja			
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISOZ	1
Lucien ZUBER	1		
UDC			
Non/Nein			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTEZ	1	Giuseppe Di DONNA	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Verts			
Non/Nein			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1